

# PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Un Cantal  
ATTRACTIF

Un Cantal  
CONNECTE  
& OUVERT

Un Cantal  
AU COEUR DES  
SOLIDARITES

Un Cantal  
INNOVANT

Un Cantal  
RESPONSABLE



30  
septembre  
2022

Conseil départemental du Cantal  
Réunion de l'Assemblée départementale

**ORDRE DU JOUR**  
**Séance publique du Conseil départemental**

N°	RAPPORT
	Adoption du Procès-verbal de la session du vendredi 24 juin 2022
	<b><i>CANTAL ATTRACTIF</i></b>
1	Convention de partenariat pour le développement des entreprises et des territoires avec l'Agence Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises
2	Convention de participation financière concernant le projet de construction du restaurant universitaire sur le site du Campus universitaire Simone VEIL
3	Restructuration du collège Jules Ferry à Aurillac - Rapport annuel d'activité 2021 du Bail Emphytéotique Administratif
4	Station du Lioran - Délégation de Service Public pour l'exploitation des remontées mécaniques - Rapport du délégataire pour la saison 2020-2021
5	Convention de partenariat relative à la signalisation d'animation touristique sur l'autoroute A75 (tronçon Cantal)
	<b><i>CANTAL CONNECTÉ ET OUVERT</i></b>
6	Rapport annuel 2021 du contrat de partenariat public-privé pour la RD 926
7	Rapport annuel 2021 du contrat de partenariat public-privé pour la RD 120
	<b><i>CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITÉS</i></b>
8	Conventions relatives à la réalisation et au financement d'une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour l'accès au logement des personnes défavorisées pour l'année 2022
9	Prorogation de l'aide exceptionnelle « carburant » en faveur des salariés des services d'aide et d'accompagnement à domicile intervenant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap, bénéficiaires d'une prestation départementale
10	Dotations complémentaires qualité allouées aux services d'aide et d'accompagnement à domicile
11	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 : opérations complémentaires
12	Programmation 2022 du produit des amendes de police
13	Contrat Sport Cantal 2022-2028
	<b><i>CANTAL INNOVANT</i></b>
14	Candidature FSE+ pour la subvention globale « Insertion professionnelle et inclusion sociale dans le Cantal 2022-2027 »

	<b><i>CANTAL RESPONSABLE</i></b>
15	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Chaudes-Aigues et le Département du Cantal
	<b><i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i></b>
16	Règlement intérieur du Conseil départemental du Cantal : Modification
17	Mandats spéciaux
18	Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président
19	Revalorisation du taux de vacation des médecins
20	Convention-cadre de partenariat avec le CNFPT
21	Prolongation des mesures exceptionnelles pour le fonctionnement des collèges
22	Personnel départemental - Participation d'un agent du Département à une compétition européenne de chasse-neige
23	Personnel départemental - Tableau des emplois permanents
24	Dotation de fonctionnement des collèges publics 2023 - Complément de dotation de fonctionnement des collèges publics pour 2022
25	Avis du Conseil départemental concernant le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
26	Répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2022
27	Répartition du Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement 2022 pour la gestion 2021
28	Rapport de la Chambre Régionale des Comptes
29	Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
	<b><u>Rapport supplémentaire</u></b>
30	Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI « diversification touristique des territoires de montagne » : Approbation de la candidature et désignation du chef de file



CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2022

Procès-verbal

---

L'an deux mille vingt-deux, le 30 septembre à 14 heures 30, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 9 septembre 2022, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

**Secrétaire de séance** : Jean-Yves BONY

**Sont présents** :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Sophie BENEZIT donne pouvoir à Christophe VIDAL.  
Jean-Jacques MONLOUBOU donne pouvoir à Céline CHARRIAUD.

Le quorum est atteint.

## ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

C'est notre traditionnelle session de rentrée. Nous avons eu un été particulièrement sec et les pluies de cette semaine sont les bienvenues, elles viennent baisser un peu la pression sur nos réseaux d'eau et elles peuvent donner quelques bonnes perspectives aux éleveurs qui ont souffert sur la récolte des fourrages. Cela leur permettra peut-être de bénéficier d'une petite pousse et d'éviter de continuer à alimenter leurs troupeaux.

Comme vous avez pu le voir au niveau de l'ordre du jour, nous avons une trentaine de rapports qui s'intègrent parfaitement dans notre Projet pour le Cantal. Nous allons retrouver à la fois des dossiers sur la politique d'attractivité, sur la solidarité sociale territoriale, sur notre politique de soutien à l'innovation, sur notre politique responsable et au développement de notre territoire par le développement de la connexion et l'ouverture du Cantal.

Avant d'aborder ces points mentionnés à l'ordre du jour, je souhaitais évoquer avec vous quelques points que le Gouvernement nous a distillés concernant l'exercice budgétaire de l'État et ce qui le lie aux Collectivités pour l'exercice 2023. Jusque-là, ceux qui ont eu la chance, je dis la chance parce que c'était une première de travailler avec le Pacte de Cahors, on imaginait que c'était un coup dur puisque c'était la première fois qu'un Gouvernement s'autorisait le droit de plafonner l'évolution des dépenses d'une Collectivité. Nous avons été touchés de plein fouet avec la mise en place du Pacte de Cahors qui limitait l'évolution de nos dépenses à 1,2 %, peu importe quelle était l'inflation. À cette période-là, nous avons la chance d'avoir une inflation relativement atone, ce qui permettait d'imaginer tout même avoir une possibilité de déployer différentes politiques publiques. Ceci dit, après l'annonce de ce Gouvernement, force est de constater qu'il est capable d'aller beaucoup plus loin que le Pacte de Cahors, car si on nous limitait dans l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement, dans ce cadre-là, on nous propose de les baisser. On nous demande de baisser nos dépenses de fonctionnement. Le Gouvernement a présenté son projet de loi de finances pour 2023, lundi dernier. Nous avons quelques éclaircissements sur les rumeurs et les bruits de couloir que nous avons pu glaner. C'est vrai que le débat parlementaire va être long, riche et animé. Le chemin est donc encore long et j'en appelle aux parlementaires pour que ces nouvelles consignes de l'État qui portent le nom choisi par le Gouvernement de Pacte de confiance. Il ne faudrait quand même pas que ce Pacte de confiance se transforme en pacte de méfiance, voire de défiance envers les collectivités.

Le premier point que l'on peut soulever, c'est la CVAE qui est vouée à disparaître. Elle sera compensée par une fraction de TVA. C'est vrai que la recette de la CVAE dans le département n'est pas la plus importante, c'est aux environs des 5 millions d'euros, mais c'est quand même un point important. Ceci dit, différentes négociations avec l'ADF ont permis déjà d'une part de valider le fait que nous aurions une dynamique positive sur l'exercice contrairement au foncier bâti où nous avons été obligés de supporter une année blanche. C'est vrai que cela va être pris en compte une moyenne sur les trois dernières années, et puis il y a cette notion de territorialisation de la TVA qui est essentielle aussi et qui est plutôt bénéfique au Département du Cantal.

Le deuxième point, non des moindres, c'est la confirmation de la non-prise en compte de l'inflation dans l'évolution des dotations de l'État, notamment concernant la DGF, la Dotation Globale de Fonctionnement, qui est relativement impactante. Cela ne concernera pas bien évidemment que le Département du Cantal puisque l'ensemble des strates de collectivités sont concernées. Il y a bien évidemment l'attribution ou l'idée de proposer une enveloppe de péréquation de 210 millions d'euros supplémentaires. Cela peut être un point favorable sous réserve de bien mesurer quels sont les critères de répartition. Quoi qu'il en soit, sur le gel des dotations, notamment la DGF, imaginez que la DGF perçue par le Département du Cantal est de l'ordre de 48 millions d'euros, donc un gel de cette dotation sur une prévision d'inflation de l'ordre de 4 % pour l'année prochaine fait que c'est quasiment une perte de recettes de l'ordre de 2 millions d'euros. Et si on fait une extrapolation à l'échelle de notre mandat, c'est un manque à gagner de l'ordre de 7 à 8 millions d'euros pour les finances du Conseil départemental.

Pour ce qui est de la participation des Départements au redressement des comptes publics, les négociations sont en cours. Ceci dit, il est acté qu'il est demandé une baisse des dépenses de fonctionnement de 0,5 % qui viendront en déduction de l'inflation, c'est-à-dire que dans son projet de budget, l'État table sur une inflation à 4,3 %. Donc, il conviendra que nos dépenses se cadrent en dessous de 3,8 %, ce qui veut dire une baisse nette de nos dépenses. Nous négocions toujours avec le Gouvernement pour que le périmètre concerné soit réduit. Vous savez que le Conseil départemental est la seule strate de collectivités qui a trois types de dépenses : du fonctionnement, de l'investissement et de la prestation sociale. Prestation sociale, j'entends notamment les AIS, tout ce qui concerne bien évidemment l'APA, tout ce qui concerne le RSA et tout ce qui concerne la PCH où là, nous fonctionnons aux ordres de l'État, notamment concernant le montant de l'allocation et les critères. Nous avons en charge la mise en œuvre, mais c'est bien lui qui nous donne les principaux indicateurs et sur lesquels nous ne pouvons pas nous soustraire. Donc, nous ne maîtrisons pas l'ensemble de ces dépenses. Il faut imaginer également que le déploiement de la réforme sur l'assurance-chômage va mécaniquement générer une augmentation de bénéficiaires du RSA au niveau de l'ensemble des Départements, ce qui va impacter directement nos finances. Logiquement, l'ADF demande bien évidemment à ce que l'ensemble des AIS soit sorti du périmètre sujet à la baisse des dépenses. De même sur le SDIS, récemment un décret vient de paraître où on a une prime de fidélisation au niveau des sapeurs-pompiers volontaires, on a une revalorisation des participations pour ces sapeurs-pompiers, il ne faudrait pas que ceci soit pris en compte. De même sur l'augmentation de l'indice de nos agents, ils n'ont été aujourd'hui validés que pour six mois dans nos budgets, l'année prochaine forcément, ils le seront sur l'année, donc mécaniquement, nous allons avoir une augmentation de nos dépenses. Bien évidemment, nous demandons à l'État de bien vouloir sortir toutes les obligations qu'il nous a faites au cours de cette dernière année.

Je rappellerais simplement, parce que c'est quand même important, depuis un an, on a débuté par l'avenant 43, puis par la mise en place du Ségur, on va poursuivre par l'augmentation de l'indice du point des fonctionnaires. L'ensemble de ces mesures imposées par le Gouvernement se traduisent par une augmentation de nos charges de 7,5 millions d'euros. Je vous laisse faire le rapport sur un budget de fonctionnement qui est de l'ordre de 184 millions d'euros, l'impact en termes de dépenses. Alors certains diront : « Oui, mais l'État vient compenser certaines dépenses ». Il vient effectivement les compenser à hauteur de 2,5 millions d'euros étant entendu que la dépense nette pour le Département est de 5 millions d'euros. Dans la logique du Gouvernement, vous avez compris toute la différenciation entre les dépenses et les recettes et ce sont bien les dépenses que l'on nous demande de baisser, peu importe les recettes que nous avons, donc il convient d'avoir ces réflexions.

Je suis également intervenu de manière à ce qu'on enlève du périmètre aussi toutes les dépenses relatives à l'ASE, le service de protection et de sauvegarde de l'enfance. Nous espérons être entendus sur ces dossiers-là, mais cela fera partie des négociations et certainement du débat parlementaire, même si aujourd'hui, au plus haut niveau de l'État, on nous brandit le 49-3 ce qui pourrait limiter tout échange démocratique sur la construction du budget.

Aujourd'hui, on n'a pas d'indicateur ou d'encadrement annoncé au niveau de l'endettement des Collectivités ou la capacité à avoir recours à l'emprunt, donc ce sont encore des points à régler. Vous comprendrez assez facilement que notre prochain rendez-vous qui sera consacré aux orientations budgétaires et puis ensuite nous aurons la construction du budget 2023, ces deux moments importants pour la vie de notre Collectivité vont largement être impactés par ces données qui nous arrivent au compte-gouttes. Néanmoins, nous devons composer, nous devons hiérarchiser nos actions pour ne pas compromettre la mise en place de notre Projet Cantal 2030. C'est vrai que si nous avons traversé une période Covid compliquée, qui a généré pour le Département des charges supplémentaires, c'est vrai que si le conflit en Ukraine a des impacts importants pour peu qu'on y relie la crise énergétique, et on le verra à travers un rapport notamment au niveau d'une dotation complémentaire pour les collèges, je vous rappelle que le surcoût lié à l'énergie au niveau du Département sur les six mois est à peu près 1,5 million d'euros puisque ce sont les consommations électriques, le chauffage dans nos établissements et la

consommation, bien évidemment, en carburant, notamment pour nos services routiers. Nous nous apercevons que l'ensemble de ces crises successives ont un impact important, mais ces nouvelles dispositions qui réduisent nos recettes, mais qui en même temps vont nous demander de limiter la réalisation de nos dépenses sont une double peine pour les Cantaliens.

Revenons aux différents rapports que nous devons examiner aujourd'hui. L'attractivité est une priorité pour le Département. Je voudrais tout d'abord me féliciter d'avoir été entendu par Air France pour la mise en place, même partielle, d'une troisième rotation à partir de la semaine prochaine, les lundis et les vendredis, puisque j'avais sollicité à de multiples reprises Air France pour pouvoir retrouver un cadencement conforme à la DSP. Ces derniers ont souhaité y répondre de manière partielle avec l'idée qu'un prochain rendez-vous pourrait intervenir en début d'année pour imaginer et éventuellement amplifier ces rotations. C'est d'autant plus important puisque s'ils y ont accédé aussi c'est parce que les chiffres de fréquentation sont satisfaisants au niveau de cette ligne, ce qui démontre son impérieuse nécessité sur le territoire. Hier soir, il y avait la remise des trophées des entreprises à Aurillac et en échangeant avec les différents chefs d'entreprise présents, bon nombre ont souligné la nécessité de pouvoir conserver cette ligne et un service de qualité pour rejoindre Paris et permettre aux clients de venir dans le Département du Cantal. C'est une décision de bon augure et c'est un bon début indispensable au développement de notre territoire et à celui des entreprises.

Et pour parler des entreprises, ce n'est pas la seule action que nous menons auprès des entreprises, nous soutenons également l'antenne départementale de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises depuis 2018. Un rapport sera examiné et vous aurez à vous prononcer sur le renouvellement de cette convention et je vous proposerais d'augmenter notre contribution de 35 000 euros auprès de l'agence pour le cofinancement d'un quatrième poste qui sera dédié à la recherche d'investisseurs à destination du Cantal.

Notre engagement en termes d'attractivité passe également par nos jeunes et je me félicite de notre travail pour le développement du site universitaire en lien avec la CABA pour lequel nous allons engager d'importants investissements à la fois sur l'isolation du bâtiment principal, mais également sur la construction du CROUS où nous allons engager un programme de près de 3 millions d'euros, ce qui donnera davantage de lisibilité et surtout plus de services pour nos étudiants, dont je vous rappelle que 40 % sont Cantaliens et 60 % viennent de l'extérieur. Il convient de leur donner des conditions les plus favorables et les plus confortables possible pour poursuivre leur formation à Aurillac. Je me félicite également dans ce cadre-là de la mise en place d'un nouveau Master 2 spécifique au domaine de la microbiologie qui est appuyé sur le Pôle d'excellence avec le soutien de l'ensemble des collectivités, des consulaires et d'un noyau d'entreprises et d'institutionnels que ce soit l'Université d'Auvergne, l'INRAE d'Aurillac et bien d'autres structures. Il est vrai que la mise en place de ce Master est essentielle pour le territoire, à la fois pour les jeunes Cantaliens et à la fois pour d'autres qui viendraient de l'extérieur, mais également pour les entreprises puisque c'est un secteur d'activité fondamental pour le département du Cantal. Là, comme ailleurs, on sait que les emplois sont en tension et que le besoin de ces dernières est grand.

Nos politiques de solidarité sociale sont toujours en évolution. Vous aurez à vous prononcer sur une prorogation de l'aide exceptionnelle que nous avons validée au mois de mars pour les personnels des SAAD par une prise en charge partielle des carburants. Il faut avoir quand même à l'esprit que le surcoût de cette mesure depuis le mois de mars doit avoisiner les 400 000 euros. Il vous est proposé de le proroger une nouvelle fois et cela vient en complément bien évidemment aux différentes mesures validées au niveau national. C'est quelque chose d'important puisqu'au moment où on veut favoriser le maintien à domicile, il est forcément évident et nécessaire qu'il faut favoriser l'exercice de ces métiers pour aller auprès de nos anciens.

Vous aurez également à vous prononcer sur une dotation complémentaire soutenue par la CNSA qui vise à favoriser la qualité de service, notamment pour le maintien à domicile.

Il y a deux rapports en lien avec nos établissements scolaires, notamment les collèges avec d'une part, une convention spécifique avec la Mairie de Chaudes-Aigues. C'est vrai que c'est quelque chose qu'il faudra peut-être développer sur le département puisque c'est un collège où l'école primaire fait partie intégrante des bâtiments. Nous refaisons un programme d'investissement important que ce soit sur la toiture ou les menuiseries et donc il y a une convention de participation au prorata avec la municipalité. C'est une mutualisation forte à propos aujourd'hui et certainement que cette idée de regrouper sur le même site le primaire et le collège pourrait être travaillée sur d'autres établissements. Le deuxième rapport important concerne la dotation. Nous allons à la fois valider le principe d'une dotation 2023 qui reprend la dotation 2022 augmentée d'une évolution de 2 % et une partie de dotation exceptionnelle que nous commençons à prendre en compte pour prendre en compte les surcoûts de l'énergie. Ainsi, globalement, elle s'élèvera à plus de 2 millions d'euros.

Vous aurez également à vous prononcer sur une aide exceptionnelle auprès des collèges, puisque la crise de l'énergie fait que nous avons enregistré auprès des collèges sur ces derniers mois un surcoût des différentes énergies que ce soit l'électricité, le gaz, voire le fioul, même si nous avons engagé d'importants travaux de modernisation de nos chaudières, nous en avons changé deux nouvelles dans nos programmes d'investissement où nous avons abandonné les chaufferies fioul. Ceci dit, c'est un surcoût de 300 000 euros qui sera affecté à ces collèges pour leur fonctionnement à titre exceptionnel et là, on parle bien de l'exercice 2022. Nous intégrons une partie sur la dotation 2023 et nous suivons bien évidemment l'évolution des cours de l'énergie au cours de l'exercice 2023 pour voir s'il convient de soutenir de manière un peu plus importante les collèges. Mais c'est là où on voit toute la difficulté que nous allons avoir entre répondre aux obligations de l'État qui vont nous imposer une baisse de nos dépenses de fonctionnement et d'autre part et répondre aux besoins de terrain des collèges ou autres qui ont à faire face à des surcoûts importants, notamment en termes d'énergie.

Sur la politique d'attractivité, un des piliers pour développer la notoriété du département, c'est la télévision, c'est le cinéma, ce sont les événements sportifs. Aujourd'hui, mes équipes travaillent sur deux nouveaux projets, deux films sur le territoire, notamment un qui devrait se dérouler dans le Cézallier. Le tournage pourrait intervenir sur des périodes de novembre et décembre pour une chaîne publique de grande écoute. Par ailleurs, nous travaillons aussi et j'espère que nous y arriverons, à la venue de Jean DUJARDIN puisque vous savez qu'il est venu tourner une scène dans le Cantal au niveau du Lioran. Le film sortira le 20 février, donc nous essayons de voir avec lui pour une avant-première prochainement. Tout cela contribue bien évidemment à faire bouillonner le Cantal et à travailler notre notoriété au service de l'attractivité. Nous devons faire tout cela collectivement.

Vous l'avez compris, à chaque fois un certain nombre de dossiers que nous allons valider va engager notre Collectivité au service du développement du Cantal et je me félicite du déroulé de notre Projet Cantal 2030.

Avant de vous laisser la parole pour l'examen des différents rapports, je vous propose de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour un rapport relatif à une candidature à un Appel à Manifestation d'Intérêt qui a été lancé par la Région sur la diversification des territoires de montagne et la désignation du Conseil départemental comme chef de file de ce projet. Il est vrai que la Région aime bien les appels à projets, les appels à manifestation, le tout étant de pouvoir répondre dans les temps pour espérer être retenu. C'est pourquoi il vous est proposé de mettre ce rapport sur les tables. S'il n'y a pas d'opposition, je le fais rajouter à l'ordre du jour.

J'en ai terminé pour mon introduction. S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles, je vous propose d'ouvrir cette session et nous discuterons au fil des rapports.

### **Approbation du procès-verbal de la session du 24 juin 2022**

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je vous propose d'ores et déjà d'adopter le PV de la session du 24 juin dernier que vous avez tous décrypté, conforme à nos décisions. Des oppositions ? Des abstentions ? Celui-ci est approuvé. Je vous en remercie.

Je vous propose de passer au rapport n° 1 présenté par Didier ACHALME.

#### **Convention de partenariat pour le développement des entreprises et des territoires avec l'Agence Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises**

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Par délibération du 30 juin 2017, nous avons approuvé le projet de Convention, signée avec la Région, encadrant le partenariat du Département avec la future Agence Régionale de Développement Economique. Ladite convention a été signée le 5 octobre 2017. L'Agence a débuté son existence en mars 2018. La validité de la convention a pris fin en même temps que le précédent Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, soit au 30 juin 2022. Il devenait donc urgent de modifier, et d'adopter une nouvelle convention étant donné l'importance de ce partenariat pour le développement du territoire cantalien. Il est proposé la signature d'une nouvelle convention dans la continuité de la précédente avec l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises qui existe désormais. Le conventionnement relève d'une relation directe entre l'Agence et le Département. Ladite convention prévoit une participation annuelle du Conseil départemental, à parité avec la Région de 135 000 euros, ainsi que l'hébergement gracieux de l'antenne cantalienne dans des locaux du Département. Ce dernier point fera l'objet d'une délibération en Commission Permanente.

Le projet de convention est présenté en annexe du présent rapport.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- Approuver la convention de partenariat.
- Autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.
- Attribuer une subvention annuelle d'un montant de 135 000 euros à l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises pour une durée de 5 ans à partir de 2022.

Le montant de la subvention sera imputé sur le chapitre 65 du budget départemental.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Simplement pour me féliciter du fonctionnement harmonieux entre les services de la CABA, les services économiques et cette agence puisque c'est bien au service de toutes les entreprises. Je souscris pleinement à ce soutien du Département.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

D'autres demandes de prises de paroles ? Le soutien de l'agence est important, également territorialement avec un soutien en termes de développement et en tant que ressource. Quand vous êtes au plus près des entreprises, vous avez un peu d'informations sur le foncier, l'immobilier, etc., on peut arriver à répondre au mieux et bien évidemment, accompagner les entreprises dans l'élaboration des dossiers de financement qu'ils concernent la Région ou qui puissent concerner l'État ou autre. C'est véritablement un appui important. Là, c'est pour donner un

élan supplémentaire, pour dire : « Voilà, peut-on aller chercher d'autres entreprises ou d'autres investisseurs qui viendraient dans le Cantal ? ». S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport n° 2 présenté par Gilles COMBELLE.

### **Convention de participation financière concernant le projet de construction du restaurant universitaire sur le site du Campus universitaire Simone VEIL**

#### **M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Comme vous le disiez en préambule, l'attractivité de notre département passe aussi par un accueil correct, efficace et efficient et convenable de nos étudiants. C'est pourquoi le Conseil départemental qui est propriétaire du foncier sur le campus universitaire a entrepris la rénovation thermique notamment et la restructuration du bâtiment A. Dans ce bâtiment, est également hébergé le restaurant universitaire. Malheureusement, pour des raisons structurelles, il est impossible de rénover et de laisser ce restaurant sur ce site. Il a donc été décidé de le délocaliser à proximité sur une parcelle appartenant au Conseil départemental. Le CROUS qui est l'actuel gestionnaire de ce restaurant a fait part d'un certain nombre de préconisations et d'attentes, notamment en termes de capacité. Ces demandes et attentes du CROUS génèrent un surcoût par rapport au prix de la construction de ce bâtiment et le Département a accepté de prendre en compte ces demandes. D'où la proposition du CROUS de participer financièrement au coût des travaux qui sont aujourd'hui évalués à 2,7 millions d'euros TTC et le CROUS apporterait une participation à hauteur de 800 000 euros, à savoir 29,63 % du montant des travaux sur cette estimation. Cette convention vise à définir les modalités de participation financière du CROUS à ces travaux.

La convention qui vous est proposée d'adopter à travers cette délibération valide la participation financière du CROUS à hauteur de 800 000 euros sur un montant de travaux de 2,7 millions d'euros, soit un pourcentage de 29,63 %. Bien évidemment, si le coût des travaux devait être revu à la baisse, la participation de CROUS serait revue à la baisse à l'identique et toujours en fonction du pourcentage que je vous ai indiqué. S'il devait être revu à la hausse, la participation du CROUS évoluera également à la hausse, mais avec un plafond de 1 million d'euros. La convention vous explique tout cela et définit les modalités de versement de la participation du CROUS avec un échéancier.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Des remarques particulières sur ce rapport ? Florian MORELLE.

#### **M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Nous pouvons tous nous féliciter de l'investissement du Département pour ce nouveau bâtiment qui profitera bien sûr à tous les étudiants qui sont sur le campus Simone Veil. Mais au-delà, nous avons fait des réunions où toutes les structures de l'enseignement supérieur ont pu intervenir et cela va donc être même une offre qui sera plus importante pour l'ensemble des étudiants qui sont sur le bassin d'Aurillac et qui est un nombre important. Au final, c'est un mal pour un bien que l'on n'ait pas pu le faire dans le bâtiment initial parce qu'on redéfinit totalement le projet avec quelque chose qui va encore mieux correspondre aux besoins du nombre important d'étudiants sur le territoire avec 60 % des étudiants qui ne sont pas Cantaliens. Il est important de bien les recevoir dans de bonnes conditions pour qu'ils s'intègrent encore mieux et qu'ils aient envie de rester plus facilement et plus longtemps dans notre territoire. Je pense que nous pouvons être très satisfaits. Nous avons bien rebondi par rapport à un problème

technique et c'est quelque chose qui est bien engagé. Bravo à tous les opérateurs qui ont permis d'aller dans cette direction.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. D'autres demandes de prises de paroles ? Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Simplement pour me féliciter en tant que Président de la CABA de cette collaboration que nous entretenons sur ce dossier parce que c'est un dossier porteur d'avenir sur notre territoire. Avec Florian, nous avons souvent des réunions sur le site de l'université et je pense que c'est un très bon travail que nous faisons pour l'avenir de notre territoire. Je voulais préciser que le Master 2 de microbiologie sera en contrat en alternance, une façon de mettre le pied à l'étrier des étudiants dans un mode actif d'études tout en gardant la qualité universitaire et aux entreprises d'avoir des stagiaires qu'ils peuvent recruter dans ce cadre-là, car on sait très bien que faire venir des techniciens diplômés, c'est un combat de tous les jours et en ayant la source localement, on peut bénéficier de jeunes étudiants qui, peut-être, auront plus de chances de rester dans le Cantal.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, d'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Il est vrai que nous pouvons nous satisfaire de l'issue. C'est un dossier que nous travaillons depuis de nombreuses années. Ceci dit, sur le site, cela va nous amener à construire ce local sur le secteur du parking. En termes d'agencement d'espace, il va falloir travailler pour pouvoir conserver des places de parking. C'est vrai qu'il y a un peu de terrain à proximité qui est à la Région. Ce sont d'anciens terrains de tennis qui ne sont plus en activité maintenant. Il y a certainement capacité à pouvoir récupérer les terrains et à pouvoir parfaire l'aménagement sur ce site qui, somme toute, est un peu contraint. C'est une satisfaction et également une satisfaction d'avoir réussi à mobiliser le CROUS sur une contribution financière de manière à offrir un établissement de qualité supérieure d'une manière générale.

Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est validé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 3 présenté par Céline CHARRIAUD.

### **Restructuration du collège Jules Ferry à Aurillac - Rapport annuel d'activité 2021 du Bail Emphytéotique Administratif**

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. Nous avons plusieurs soit baux emphytéotiques soit contrats, partenariats public-privé avec différents opérateurs. Nous nous astreignons à l'exercice annuel qui est de prendre acte de leur rapport d'activité où ils nous font état de ce qui les a mobilisés sur ces équipements, sur l'année écoulée et puis ce qui va être en jeu sur l'année à venir. Concernant Jules Ferry, je pense que vous avez bien pris connaissance du document qui est relativement complet. Pour ne pas être trop longue, nous sommes dans la phase de parfait achèvement sur le lycée, donc c'est vraiment ce qui a occupé l'année passée et à venir, nous avons la phase d'exploitation avec Cofely pour le chauffage urbain, chauffage bois qui va être un marqueur de l'année à venir. Voilà pour être très concise sur ce rapport annuel d'activité dont nous devons prendre acte.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Une question technique, le chauffage bois, c'est le ACB ou c'est une installation indépendante ?

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

C'est une question très technique. Alors attendez, j'ai dit chauffage bois, mais ce n'est pas du bois.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Oui car le collège Jules FERRY n'est pas branché sur le réseau chaleur bois. D'autres demandes de précisions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions, des abstentions ? Nous en prenons acte.

Nous passons au rapport n° 4 présenté par Annie DELRIEU.

**Station du Lioran - Délégation de Service Public pour l'exploitation des remontées mécaniques -  
Rapport du délégataire pour la saison 2020-2021**

**Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président. Dans le cadre du contrat de délégation de service public entre le Département et la SAEM Super Lioran Développement, le délégataire, par courrier du 28 mai 2022, a transmis au Département le rapport annuel pour la période d'exploitation du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2021. Ce rapport comporte les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la DSP et une analyse de la qualité du service. Le rapport est en annexe, vous avez tous eu connaissance, il est extrêmement très détaillé.

La saison hivernale 2020-2021 restera comme la plus atypique de ces cinquante dernières années en raison de l'interdiction complète d'utiliser les remontées mécaniques pour cause de crise sanitaire. Des mesures sont prises pour trouver des activités alternatives. Ainsi, ont été mis en place des itinéraires pour raquettes, ski de randonnée, luge, ski de fond, VTT... Seulement l'utilisation du télésiège des Gardes pour les clubs sportifs et des 2 tapis en février 2021 ont été autorisés.

La saison estivale 2021 a été moins performante que celle de 2020, mais reste néanmoins un très bon cru malgré quelques annulations et des restrictions sanitaires.

Les chiffres clefs sont les suivants : sur l'hiver, nous avons un chiffre d'affaires de 211 641 euros. Pour mémoire, en 2019-2020, il était de 2 870 794 euros et en 2018-2019, il était de 6 139 785,99 euros ; sur l'été, nous avons un chiffre d'affaires de 486 297 euros. Pour mémoire, en 2019-2020, il était de 604 316 euros et en 2018-2019, il était de 433 910 euros.

Par ailleurs, le Département perçoit de la SAEM au titre de la saison 2020 et 2021 : les taxes sur les remontées mécaniques : 5 326 euros ; la redevance d'occupation : 918 euros et la redevance de contrôle : 3 305 euros.

Les dépenses d'investissement ont été très limitées en raison de la fermeture des remontées et se sont élevées à 105 446 euros, dont 40 000 euros pour le renouvellement des tenues et du matériel de ski.

Le bilan financier de l'exploitant est sauvé par une indemnisation de l'État de 49 % des charges fixes. Cette subvention d'exploitation de 2 754 M€ permet de limiter le résultat de l'exercice à - 342 309 euros alors qu'il était de - 558 303 euros l'an dernier.

L'Assemblée délibérante de la Collectivité doit prendre acte de ce rapport.

Il est demandé de prendre acte du rapport du délégataire pour la saison 2020-2021 de la Station du Lioran.

Nous avons un avis conforme de la Première Commission.

## **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merc. Des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Simplement souligner que les stations de ski sont soumises à des fonctionnements particuliers. On a de la neige, mais on est fermé, on est compensé pour partie par l'État, mais une compensation ne remplace jamais forcément un chiffre d'affaires. L'hiver dernier, nous avons réussi à faire une année somme toute convenable. Cette année, nous sommes aussi confrontés à la crise de l'énergie comme l'ensemble des activités économiques, quelles qu'elles soient. Il va falloir arriver à gérer avec tout cela en faisant attention en termes de communication puisque l'économie induite par la station est quand même relativement importante, il ne faut pas se tromper. Des personnes viennent louer des meublés ou viennent à l'hôtel parce qu'il y a l'activité neige. Si on communique en disant qu'on n'ouvre pas, cela peut limiter l'enthousiasme à venir nous rejoindre sur les week-ends ou sur ces périodes. Bien évidemment, la saison se fera et la station va ouvrir. Simplement, nous demandons au directeur de la station d'imaginer des mesures de manière à limiter bien évidemment, la consommation d'énergie qui, au Lioran, je vous le rappelle, est essentiellement électrique pour tout ce qui concerne la production de neige, voire tout ce qui concerne les remontées mécaniques. La station contribuera bien évidemment à l'effort national de sobriété qui est demandé.

D'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport d'activité ? S'il n'y en a pas, je vous propose de prendre acte de ce rapport du délégataire.

Nous passons au rapport n° 5 présenté par Philippe FABRE.

### **Convention de partenariat relative à la signalisation d'animation touristique sur l'autoroute A75 (tronçon Cantal)**

## **M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Lors de la construction de l'autoroute A75, l'État avait mis en place une signalisation d'animation culturelle et touristique pour mettre en valeur les territoires traversés. En 2014, la DIR du Massif central nous avait alertés sur l'état de dégradation de ces panneaux et en même temps, l'État avait précisé qu'il ne prévoyait pas de crédit pour le renouvellement de cette signalisation. Compte tenu de l'intérêt en termes d'image et d'attractivité du Cantal, nous avons fait le choix depuis 2015 de renouveler l'ensemble de ces panneaux. À ce jour, ils sont tous remplacés, à l'exception de celui du château d'Alleuze, mais ce remplacement est en cours et en partenariat avec Saint-Flour Communauté.

Nous vous proposons trois modifications à apporter au schéma directeur de signalisation. Le premier concerne le village de Salers, le deuxième représente la ville de Murat et le troisième concerne le PNR de l'Aubrac et notamment la possibilité de modifier l'implantation et de l'installer entre la sortie 31 et 32 au lieu d'être à proximité de l'A33 qui se trouve à l'extrémité nord du département. Le PNR s'engage à prendre à sa charge l'ensemble des frais inhérents à la conception, la fabrication et la pose du panneau. Pour encadrer ces installations de panneaux, nous vous proposons d'élaborer une convention qui vous est présentée en annexe de ce rapport.

Il vous est demandé de vous prononcer sur ce projet de libération :

- d'approuver les modifications apportées au Schéma de signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'A75 : la pose d'un ou plusieurs panneaux pour le village de Salers ; la pose d'un ou plusieurs panneaux pour la ville de Murat et le déplacement du panneau pour le PNR de l'Aubrac.
- d'autoriser le Président du Conseil départemental ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires.
- d'approuver le projet de convention de partenariat.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions de partenariat.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première avec une toute petite observation concernant Salers avec la préconisation de mentionner plutôt « Plus beau village de France » à la place de « Site classé ».

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Gilles CHABRIER.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Juste remercier l'Assemblée de cet engagement qui permet bien sûr à mettre en lumière les sites et villages remarquables, notamment les petites cités de caractère qui, au nombre de huit petites cités de caractère permettent une certaine attractivité du territoire. Je vous remercie de donner un avis favorable à ce partenariat. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Justement, Monsieur CHABRIER, je voulais souligner que nous n'avions pas voté encore !

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

C'est pour cela que j'ai anticipé et je vous invite à donner un avis favorable.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Ce sera un enthousiasme. D'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'approuver en prenant en compte l'avis de la Commission sur Salers, en mentionnant « Plus beau village de France » plutôt que « Site classé », si possible, en fonction de la réglementation. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 6 présenté par Céline CHARRIAUD.

#### **Rapport annuel 2021 du contrat de partenariat public-privé pour la RD 926**

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. Il s'agit de la rocade de Saint-Flour. Nous sommes sur le rapport annuel 2021. L'exhaustivité du rapport vous a été communiquée, les faits majeurs en 2021 sont que les levées de réserves ont été effectuées et nous sommes donc désormais en phase de finalisation et en attente des plans de récolement et d'une convention avec la SNCF. Voilà pour les faits les plus marquants concernant un outil de mobilité quotidienne et hyper structurante pour le département du Cantal puisque cela contribue à rapprocher tout l'Ouest du département de l'autoroute A75. Cela fait tous les jours le bonheur de beaucoup de monde sur ce département. Nous avons un avis favorable de la Première Commission. Nous prenons acte de ce rapport.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de précisions sur ces rapports ? Ils n'ont rien de stratégique, ils retracent les engagements de notre partenaire privé sur l'ensemble des opérations d'entretien qu'il doit assumer. S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles, je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Nous passons au rapport n° 7 présenté par Valérie SEMETEYS.

## **Rapport annuel 2021 du contrat de partenariat public-privé pour la RD 120**

### **Mme Valérie SEMETEYS, Conseil départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Le rapport présenté est le deuxième rapport rendant compte des contrats dits complexes souscrits par le Département. Celui-ci concerne le contrat de partenariat public-privé pour la réalisation, le financement et une partie d'entretien de la RD120 qui relie Prentegarde à la Commune de Montvert. La mise à disposition de la RD120 a été faite en date du 31 décembre 2015 après une phase de travaux. Nous nous situons désormais dans la période dévolue à l'entretien, la maintenance et le Gros Entretien Renouvellement qui est de 17 ans et demi. Durant cette phase, notre partenaire se doit de respecter ses engagements contractuels de qualité de performance et pour 2021, sont listées un certain nombre d'interventions à ce titre, à savoir : la reprise de la chaussée transférée à la Commune de Laroquebrou ainsi que la réalisation d'un fossé pour éviter les stagnations d'eau sur l'accotement au niveau du carrefour et de la voie communale du lieu-dit Gresse ; une opération de pontage des fissures de la section Prentegarde - Pont-d'Orgon et enfin la reprise des accotements dégradés qui a déjà été effectuée.

Sur le plan financier, le Département verse trois types de loyers sur la durée du contrat de partenariat : un loyer financier correspondant au financement de cette opération ; un loyer pour l'entretien maintenance programmée ; un loyer pour financer le gros entretien. Le solde du compte GER qui enregistre tous les loyers versés à ce titre s'élève, fin 2021, à 475 187 euros HT. Au total, depuis 2016, le Département a versé la somme de 10 021 195 euros TTC au titre des différents loyers.

L'objet de cette délibération est de prendre acte du rapport annuel d'activité de l'année 2021 établi par le titulaire du contrat de partenariat public-privé de la RD120. Cette délibération a reçu un avis favorable de la Première Commission.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de précisions ? Je vous pose de prendre acte de ce rapport.

Nous passons au rapport n° 8 présenté par Marina BESSE.

## **Conventions relatives à la réalisation et au financement d'une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour l'accès au logement des personnes défavorisées pour l'année 2022**

### **Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Ce rapport concerne les deux conventions relatives à une mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale qui s'inscrivent dans le cadre de l'action identifiée « Veiller à l'adéquation entre besoins des personnes vulnérables et offre en hébergement et logement accompagné » du Plan Hébergement Logement du Cantal 2018-2023. Ce dispositif en faveur du logement ou du relogement existe dans le Cantal depuis 1993.

Une première convention établie entre le Conseil départemental et SOLiHA Cantal définit précisément le contenu de l'action qui a pour objectif 11 diagnostics, 9 accompagnements préalables au relogement, 10 relogements, doublé de mesures d'accompagnement social sur une durée allant de 6 à 12 mois renouvelable, le coût total de la MOUS confiée à SOLiHA s'élève à 45 000 euros. Pour cette action, l'État attribue une subvention de 22 500 euros au Conseil départemental. Ce montant correspond à 50 % des dépenses éligibles.

Il vous est proposé :

- d'approuver la convention entre le Département et SOLiHA relative à la réalisation d'une MOUS pour l'accès au logement des personnes défavorisées pour l'année 2022.

- d'approuver la convention entre le Département et l'État relative au financement d'une MOUS pour l'accès au logement.

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer lesdites conventions.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Des demandes de prises de paroles pour ce rapport ? Je n'en vois pas, mission importante bien évidemment. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 9 présenté par Vincent DESCOEUR.

#### **Prorogation de l'aide exceptionnelle "carburant" en faveur des salariés des services d'aide et d'accompagnement à domicile intervenant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap, bénéficiaires d'une prestation départementale**

### **M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Comme vous l'avez indiqué en ouverture de cette session, Monsieur le Président, il nous est proposé de proroger l'aide exceptionnelle carburant en faveur des salariés des SAAD, services d'aide et d'accompagnement à domicile. Nous avons décidé de cette aide au cours de notre dernière session du 25 mars cette année, une aide de 0,10 euro par kilomètre du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet 2022. Le premier bilan s'est avéré très positif et considérant que les prix sur la période qui vient de s'écouler, août et septembre, sont restés très élevés, il vous est proposé de proroger cette aide qui correspond quand même à un effort supplémentaire du Département de 50 000 euros contre 100 000 euros de la période précédente. Il est à noter simplement que la référence à un prix moyen du carburant a été supprimée au motif que ce prix moyen national diffère très souvent du prix constaté dans les stations des Communes de notre département. Nous avons donc considéré qu'il n'avait pas lieu d'être et en intégrant cette préconisation, la Quatrième et la Première Commission ont donné un avis favorable.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. C'est l'intérêt des Commissions en amont et l'exemple même où le travail en Commission nous a proposé d'infléchir la proposition qui était faite initialement. C'est important de le souligner. Des demandes de prises de paroles sur ce sujet ? Il est vrai que le sujet de l'énergie est quand même très inquiétant aujourd'hui. Pour aller un peu plus loin, nous avons aujourd'hui les aides de l'État, mais qui vont disparaître en sifflet de manière assez rapide. Même si nous ne sommes pas des spécialistes, tout le monde suit le cours du baril de pétrole, mais encore faut-il maintenant suivre la parité euro/dollar puisqu'en ce moment, l'euro n'est pas en forme, ce qui fait que mécaniquement, cela renchérit le coût du pétrole puisque celui-ci est payé en dollars. Ce n'est pas forcément très simple à suivre. A priori au 1<sup>er</sup> janvier il n'y aura plus de soutien de l'État, sauf si d'ici là, il était validé une autre mesure, mais il est vrai que dans le département du cantal, si on enlève le soutien de l'État aujourd'hui sur le gasoil, on doit être aux alentours de 2,15 euros. Le tarif serait de ce niveau-là. Des questions vont donc se poser en fin d'année. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 10 présenté par Sylvie LACHAIZE.

**Dotation complémentaire qualité allouée aux services d'aide et d'accompagnement à domicile****Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Merci, Président. Suite aux grandes difficultés des services d'aide à domicile, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 a créé le 1<sup>er</sup> septembre 2022 une dotation complémentaire à destination des SAAD pour une mise en œuvre par les Conseils départementaux. Elle vise à financer des actions répondant à des objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur. Cette dotation permet d'aider les services d'accompagnement à domicile des usagers aux besoins spécifiques ou intervenant à des horaires atypiques ou encore dans les territoires les plus difficiles d'accès. Elle peut aussi financer des actions en faveur de la qualité de vie au travail pour les salariés des services ou visant à lutter contre l'isolement des personnes accompagnées et à soutenir leurs aidants. Elle est attribuée par le Président du Conseil départemental dans le cadre d'un appel à candidatures et sous condition de la conclusion d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). La CNSA compense 100 % du coût de la dotation complémentaire versée par le Département sur la base d'un montant de référence soit 3 euros par heure en 2022. Ce concours s'ajoute aux tarifs horaires. Il ne peut se substituer, même partiellement, aux financements alloués par les Départements au titre des tarifs horaires APA-PCH. Son attribution ne peut avoir pour conséquence de les faire diminuer. La dotation complémentaire a en effet vocation à apporter des financements supplémentaires aux SAAD au bénéfice d'une meilleure qualité de service.

Le montant prévisionnel du concours CNSA s'élève à 443 490 euros pour le Cantal au titre de 2022.

Quatre actions sont privilégiées. Action 1 : Financement des temps de coordination, de réunion et d'analyse pour les intervenants à domicile ; Action 2 : Financement d'un projet complémentaire, librement proposé par le SAAD, permettant d'améliorer la qualité de vie au travail de ses salariés ; Action 3 : Revalorisation des indemnités kilométriques pour les intervenants. La Collectivité appliquera une majoration de 0,10 euro par kilomètre parcouru pour chaque intervenant, dans le prolongement de l'aide exceptionnelle carburant que nous venons de voter ; Action 4 : Valorisation des déplacements longs, afin d'encourager les SAAD à intervenir en milieu rural isolé, le Conseil départemental financera le coût des indemnités kilométriques pour un déplacement entre deux bénéficiaires APA ou PCH à compter du 6<sup>ème</sup> kilomètre.

L'appel à candidatures a été publié le 5 août 2022. Le calendrier est le suivant : date limite de réponse à l'appel à candidatures : 21 septembre 2022 à minuit ; Étude des candidatures : du 22 septembre au 30 septembre 2022 ; Envoi des réponses aux candidats et début de la négociation des CPOM : à compter du 3 octobre 2022 ; Date limite de signature des CPOM : 28 octobre 2022.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

Vu l'article de la loi du 23 décembre 2021 de financement de la Sécurité Sociale pour 2022 ; Vu le décret relatif au financement des services proposant des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile ;

- Prend acte de la mise en œuvre de la Dotation Complémentaire Qualité au bénéfice des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? Cela fait partie des projets qui ne sont quand même pas très simples. Nous avons toujours du mal à mesurer ce que l'État recherche derrière. Est-ce que ceux sont les bonnes formules ou pas ? C'est clair pour tout le monde ?

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Je pourrais rajouter que la demande de la CNSA est un peu tordue parce que beaucoup de services à domicile sont dans les clous et pour le département du Cantal, l'aide de trois euros ne sera pas effective. Nous arriverons à peine à une aide de deux euros puisqu'ils sont déjà dans une bonne dynamique.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Nous n'allons pas dire que c'est une prime aux mauvais élèves, mais dans le Cantal...

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Le Cantal est souvent pénalisé.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Sous l'action du Département, les actions que conduisent les services sous la houlette de Sylvie, c'est vrai que nous avons plutôt des prestations de bonne qualité et une organisation plutôt satisfaisante. À partir du moment où on n'a pas de capacité de démontrer que l'on améliore parce qu'on a déjà atteint l'objectif, on ne peut pas bénéficier de ce soutien. En fait, c'est un dossier à tiroirs. Nous, les trois euros fondent comme neige au soleil. Ceci dit, toutes les sommes sont bonnes à prendre.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Oui, deux euros, ce sera toujours bon à prendre pour les SAAD surtout dans la crise que connaissent les services d'aide à domicile en ce moment.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Marie-Hélène ROQUETTE.

**Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles**

On peut toujours se satisfaire de ce mieux, mais c'est vrai que ce n'est quand même pas très encourageant pour ceux qui sont organisés et assez bons gestionnaires. On peut quand même le souligner.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

D'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas sur ce rapport-là, on peut tout de même souligner la contribution éventuellement importante qui pourrait bénéficier à nos SAAD.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Sachant que c'est lié à la signature du CPOM et les CPOM ont été signés dans les EHPAD. Dans les SAAD, ceux qui ont répondu vont signer avant le 28 octobre et dans l'état actuel des financements et de l'incertitude dans laquelle nous sommes, cela va être difficile aussi de devoir signer ces CPOM pour plusieurs années et de bien analyser tout ce qui va arriver, mais nous allons y arriver.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 11 présenté par Valérie CABECAS concernant des opérations complémentaires au Fonds Cantal Solidaire 2022-2024. Je vous rappelle qu'un certain nombre de Communes n'avaient pas répondu à l'époque. Ce sont des retardataires. Il nous en reste toujours quelques-unes qui n'ont pas transmis de dossier.

## Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 : opérations complémentaires

### Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. Lors de sa séance du 14 décembre 2021, le Conseil départemental a décidé de reconduire le dispositif de soutien financier Fonds Cantal Solidaire pour la période 2022-2027. Lors de sa séance du 24 juin 2022, le Conseil départemental a procédé à la présélection des dossiers pour la période 2022-2024 et a attribué une aide financière pour les dossiers de 2022 aboutis.

Cinq projets qui répondent aux critères d'éligibilité ont été déposés trop tardivement pour un examen le 24 juin. Parmi ces dossiers, trois sont d'ores et déjà aboutis pour une attribution d'aide financière dès 2022.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant.

Vu la délibération du Conseil départemental du 14 décembre 2021 ; Vu la délibération du Conseil départemental du 24 juin 2022 établissant la liste des dossiers présélectionnés ; Vu la délibération du Conseil départemental du 24 juin 2022 attribuant une aide financière à 241 dossiers pour l'année 2022 ;

Considérant les dossiers présentés par les Communes de : Jaleyrac pour l'année 2022 sur la réfection de l'appartement communal et pour l'année 2024 sur la transformation de l'ancienne mairie en gîte ; Molompize pour la mise en place de l'adressage en 2022 ; Neuvéglise pour divers travaux de voirie en 2022 et pour la création de deux logements communaux de 2024.

- Approuve la présélection au titre du FCS 2022-2024 de ces cinq dossiers.

- Attribue des aides financières pour un montant total de 24 891 euros pour les 3 projets précités en année de programmation 2022.

Cette dépense d'investissement sera imputée sur le programme TFCS 22 (chapitre budgétaire 204).

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

### M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Vous avez tous compris que c'est un rattrapage.

### Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Jaleyrac, c'est le canton de Ydes.

### M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Bien évidemment, nous allons nous empresser de corriger. Nous ne nous sommes pas faits à ces nouveaux cantons. D'autres remarques ? Il me semble que 9 Communes n'avaient pas répondu au premier appel à projets Fonds Cantal Solidaire. Nous en récupérons quelques-unes, mais ce qui veut dire que d'autres ne l'ont toujours pas fait. C'est vrai que sur ces dernières années, énormément de projets ont été validés dans le cadre de plans de relance différents, etc., encore faut-il maintenant arriver à les mettre en chantier, donc il n'est pas forcément aberrant de voir que des Communes prennent le temps avant de reposer des dossiers également. C'est possible aussi. Chacun est un cas d'espèce. S'il n'y a pas de questions particulières sur ce rapport, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 12 présenté par Florian MORELLE.

## Programmation 2022 du produit des amendes de police

### M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Président. Comme chaque année, le Conseil départemental est chargé de proposer la répartition du produit des amendes de police attribué au Département. Ces crédits sont engagés et liquidés par le Préfet, mais il appartient à l'Assemblée départementale d'arrêter la liste des Communes bénéficiaires ainsi que le montant des attributions leur revenant. La totalité de l'enveloppe doit être consommée avant les dates limites de fin de gestion, aucun report de crédits sur l'exercice suivant n'étant possible.

Pour l'année 2022, le montant à attribuer s'élève à 221 654 euros pour rappel il était de 180 689 euros en 2021. Les opérations éligibles fixées relèvent de la circulation routière : étude et mise en œuvre de plan de circulation, création de parcs de stationnement, installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale, aménagement de carrefours, différenciation du trafic, travaux commandés par les exigences de la sécurité routière (murs de soutènement, consolidation de pont, stabilisation des accotements, élargissement de voies...). La proposition de répartition du produit des amendes de police au titre de l'année 2022 figure en annexe du présent rapport.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- Décide de répartir la dotation départementale 2022 du produit des amendes de police pour un montant global de 221 654 euros, en soutien aux travaux de sécurité routière ou d'aménagement de stationnement, au bénéfice des opérations et maîtres d'ouvrage précisés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

### M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des remarques concernant ce rapport ? Il faut savoir qu'à peu près une petite dizaine de Communes n'ont pas pu bénéficier du financement. C'est vrai que la difficulté est que l'on a des règles. On a une règle qui est, c'est 25 % plafonnés à 7 500 euros, aucun dossier n'y arrive, on essaie de jongler entre l'enveloppe dont on dispose et servir un maximum de Communes. C'est vrai que, *a contrario*, je pense que le financement le plus faible doit être de l'ordre de 500 euros sachant que des Communes déposent des dossiers pour solliciter des financements à 150 euros. Ceux-là ont été sortis. Bien évidemment, il faut que cela reste incitatif, il faut accompagner, c'est de la sécurité, mais il faut arriver à faire la part des choses. Il faut dire aussi que c'est une enveloppe déléguée en termes de gestion puisque nous transmettons la liste arrêtée à la Préfecture qui fait les versements à l'ensemble des maîtres d'ouvrage. S'il n'y a pas de questions, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 13 présenté par Philippe FABRE. Il vous est proposé de valider toute la structuration de notre politique sportive au cours des prochaines années.

## Contrat Sport Cantal 2022-2028

### M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Il s'agit de s'inscrire dans la période 2022-2028 avec bien sûr ce cadre du Projet Cantal 2030. Ce contrat qu'il vous est proposé d'adopter sur la période 2022-2028 a pour objectif de permettre à tous les Cantaliens, quels que soient leur territoire, leur âge ou bien leur statut d'accéder à la pratique sportive avec une attention toute particulière à notre jeunesse, que ce soit en temps scolaire ou dans les périodes hors temps scolaire.

Notre politique s'organise autour de 3 plateaux : le milieu fédéral ; les activités physiques de pleine nature ; le sport pour tous.

Le Cantal Tour Sport est notre action phare de notre politique sportive. Il faut également noter que durant ces deux dernières années, le sport cantalien a connu une crise importante marquée par de nombreuses incertitudes et de fortes contraintes, avec parfois des diminutions du nombre de licenciés à hauteur de 30 %. Il s'agit donc de redonner le goût à la pratique sportive pour tous et partout. Nous vous proposons un contrat sport 2022-2028 avec comme élément central de notre stratégie sportive, le Cantal Tour Sport. Ce projet fédérateur qui est le Cantal Tour Sport se verra diversifié, notamment en direction : des familles en proposant des activités communes aux enfants et aux parents ; une diversification pour les plus jeunes, notamment les enfants de 3 à 6 ans ; également avec les adolescents en les sensibilisant à des pratiques sportives qui pourront peut-être leur donner l'envie de s'engager professionnellement dans des métiers du sport ; les jeunes adultes seront concernés avec des activités autour de l'athlétisme, notamment à travers notre convention avec la Fédération Française d'Athlétisme ; également le public senior avec une organisation d'une étape toute particulière afin de proposer des activités adaptées et le public handicapé, notamment avec la découverte d'activités olympiques et para-olympiques.

Toute cette activité et ce contrat sport verront des partenariats et des labellisations confortées. Il s'agit pour notre Collectivité de s'engager sur la labellisation Terre de Jeux 2024, mais également à ce titre d'accompagner des jeunes sportifs qui préparent les Jeux Olympiques tel est le cas de Alexis PHELUT, notre sportif cantalien. De la même manière, le Cantal Tour Sport va profiter d'un partenariat avec la Fédération Française d'Athlétisme. La convention avec la Fédération Française d'Athlétisme se poursuivra jusqu'en 2024, c'est-à-dire jusqu'aux Jeux Olympiques de Paris. S'agissant des partenariats également majeurs pour la réalisation et la diversification du Cantal Tour Sport, il s'agit du partenariat historique avec EDF, mais également le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal. Le Cantal Tour Sport proposera de nouvelles thématiques telles que le sport santé, la sensibilisation aux bienfaits du sport et l'olympisme, cela a été le cas cet été à Vic-sur-Cère avec une étape totalement dédiée aux Jeux Olympiques. Ce sera également le cas au Lioran sur l'olympisme et les Jeux Olympiques d'hiver. L'idée est toujours de valoriser les ressources et les richesses de notre territoire, ce sera dans quelques jours à Saint-Flour sur le sujet du patrimoine et bien sûr, à Maurs dans le domaine du sport équestre.

Pour ce faire, il est essentiel de s'appuyer sur les acteurs du monde sportif cantalien que ce soient les clubs et les Comités sportifs. Aussi, nous vous proposons un panel de 10 aides pour accompagner le sport dans notre département. Tout d'abord, la jeunesse en priorité et notamment le sport scolaire que ce soit l'USEP pour l'enseignement du premier degré, mais également l'UNSS. Le soutien sera poursuivi pour les jeunes, et notamment pour les écoles de sport. Il s'agit également d'accompagner les bénévoles à travers des dotations sous forme de sweats qui leur seront offerts. Les déplacements seront également accompagnés, notamment les compétitions nationales et régionales et autant dire que cette aide est attendue au regard de l'augmentation des coûts de transport. Dans cette logique, la Collectivité poursuivra son accompagnement en faveur des sportifs cantaliens de haut niveau et également avec les sportifs qui préparent les Jeux Olympiques de 2024. Nous serons toujours partenaires du CDOS avec l'aide à la gestion de la Maison Départementale des Sports située à La Ponétie avec une aide de 25 000 euros en fonctionnement. S'agissant des activités physiques de pleine nature, notre accompagnement se fera toujours en direction des courses hors stade et notamment l'UTMA, la Pastourelle et l'Aquaterra et avec également des aides en direction du sport scolaire avec l'USEP et l'UNSS. Un dernier volet de ces aides reposera sur le soutien du Conseil départemental au sport santé à travers l'établissement d'une convention avec le Dispositif d'Accompagnement à la Pratique d'Activités Physiques (DAPAP). Toutes ces aides en faveur du sport cantalien s'inscrivent dans notre Projet Cantal 2030.

L'ensemble de cette politique et de notre contrat sport portera sur un budget prévisionnel de 550 000 euros au lieu des 507 000 euros inscrits au budget primitif 2022.

Il est demandé de se prononcer sur ce futur contrat sport :

- d'adopter le Contrat Sport Cantal 2022-2028.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document contractuel.
- donner délégation à la Commission Permanente du Conseil départemental pour l'examen des modalités de mise en œuvre de toute nouvelle action.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation complète. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Vincent DESCOEUR.

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Très brièvement, simplement pour avoir exercé cette responsabilité il y a quelques années dans cette Assemblée, je voudrais me féliciter que nous puissions poursuivre notre engagement dans une politique sportive structurée, participative, puisqu'elle associe tous les acteurs du sport cantalien. Le document fait état, si besoin était, de l'évolution du budget consacré au sport qui montre qu'il s'agit d'un effort de la Collectivité. C'est très important. Très tôt, nous avons initié des actions qui faisaient envie aux Départements voisins. Je pense à la Maison Départementale des Sports par exemple et je crois que c'est bien qu'on reste sur cette dynamique avec l'ouverture aujourd'hui à cette formidable opération que constitue le Cantal Tour Sport et puis cette orientation maintenant confirmée sur les activités de pleine nature. Je voulais à la fois m'en réjouir et féliciter notre collègue qui anime cette politique.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prises de paroles ? Didier ACHALME.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Oui, je voudrais juste me féliciter que l'on puisse relancer cette politique de sport qui est un élément fédérateur au niveau de tout le territoire et tout le département et vous trouverez toujours Hautes Terres Communauté à vos côtés pour poursuivre cette expérimentation et ces bonnes choses qui sont pratiquées.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. D'autres demandes de prises de paroles ? Annie DELRIEU.

**Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère**

Juste un simple témoignage pour vous dire combien le Cantal Tour Sport qui était une première à Vic-sur-Cère cet été a vraiment fait l'unanimité sur le secteur. Les gens étaient extrêmement motivés, c'est important pour les jeunes Cantaliens de rencontrer des sportifs de haut niveau, c'est une motivation et je pense que c'est un dispositif qu'il faut continuer parce que vraiment, c'est important et nous avons besoin de retrouver un dynamisme suite aux années Covid dont nous sortons. Merci.

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Merci Annie de témoigner du Cantal Tour Sport notamment à Vic. Il faut savoir que cette diversification que nous souhaitons pour qu'il puisse répondre à tous les Cantaliens des plus jeunes aux plus âgés sur l'ensemble de notre territoire se réalise bien sûr avec un partenariat fort avec les clubs et les comités, mais également avec une mobilisation totale de nos agents, les agents du service sport, sous la direction de Brigitte DUBOIS, mais également les agents d'autres services qui sont sollicités et qui, je pense, prennent plaisir à venir sur le Cantal Tour Sport. Tout cela mobilise à la fois nos agents et les Cantaliens autour de l'activité sportive et, à ce titre, je veux remercier toutes celles et tous ceux qui s'engagent pour le Cantal Tour Sport dans le Cantal.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Marie-Hélène ROQUETTE.

**Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles**

Je voulais juste insister sur ce nouveau volet sport santé qui me semble quand même très intéressant et vraiment à faire perdurer et à améliorer parce que cela a eu du succès. Pour un démarrage à Jussac, ça a été quelque chose de très positif et donc à renouveler.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien, c'est vrai qu'on peut se satisfaire de cette politique. On parlait de sportifs de renommée. C'est vrai que l'idée de pouvoir accompagner des jeunes Cantaliens en phase de se qualifier pour les J.O., c'est important. C'est une histoire qu'on peut écrire ensemble et les accompagner. C'est à eux de faire partager leur passion, leur activité auprès des jeunes, c'est important. Tout le monde a bien compris que le Cantal Tour Sport était un des piliers de la politique de développement du sport dans le département. Je suis désolé, j'en reviens toujours au financement, mais le Cantal Tour Sport, c'est à peu près 25 000 euros l'étape. Donc voilà, il convient de l'intégrer.

Nous essayons de développer ce Cantal Tour Sport, d'une part en le thématissant comme ça été dit avec le handicap, etc., le sport santé et autres. C'est vrai aussi que nous essayons de rechercher une couverture géographique territoriale du Cantal Tour Sport aussi. Ça, c'est important. Il convient de prendre en compte le volet financier, mais aussi notre capacité à mobiliser l'ensemble des bénévoles que ce soient des comités ou des clubs, ce n'est pas forcément très simple. Parfois certains demandent pourquoi on n'aurait pas de Cantal Tour Sport au mois d'août. Oui, c'est un mois propice pour faire des activités de plein air, mais ceci dit, on a un programme chargé au mois de juillet et après, c'est la capacité à mobiliser les comités et les clubs de sport du département. Ce n'est pas forcément très simple de les avoir autour de nous. J'en ai terminé.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de paroles, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 14 présenté par Isabelle LANTUEJOUL.

**Candidature FSE+ - Insertion professionnelle et inclusion sociale dans le Cantal 2022-2027**

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Président. C'est une candidature effectivement importante pour l'insertion. Ce rapport est le socle de notre action pour la mise en œuvre du Fonds Social Européen pour la période 2022-2027. Nous sommes un organisme intermédiaire en charge du pilotage et de la gestion du FSE depuis 2015. Après une programmation réussie où les opérateurs locaux et les autorités de gestion ont salué notre travail, nous avons abordé cette nouvelle programmation en faisant valoir nos attentes et nos besoins. Si l'État nous a annoncé en début d'année, une enveloppe de 2,6 millions d'euros pour les six ans à venir au lieu des 4 millions d'euros de la précédente programmation, notre action et notre nouvelle organisation autour d'un gestionnaire unique, le Département, nous a permis au final d'avoir une enveloppe de 4,7 millions d'euros de Fonds Social Européen +, soit une hausse significative de notre enveloppe déléguée alors que dans le contexte général, la baisse est de l'ordre de 11 %. Ces crédits européens vont nous permettre de poursuivre le soutien à l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi, comme les bénéficiaires du RSA en consacrant près de 85 % de notre enveloppe et nous allons pouvoir également intervenir sur l'inclusion sociale. C'est le plus du FSE+. Ainsi, nous pourrions soutenir des actions de lutte contre l'isolement des personnes ou l'accompagnement des enfants placés par la justice. Si le Cantal peut être satisfait de l'enveloppe dévolue par le Préfet de Région en juillet 2022, il n'en demeure pas moins que nous devons anticiper l'insuffisance de cette enveloppe pour couvrir l'ensemble de nos besoins. Ainsi,

donnons-nous d'ores et déjà, rendez-vous à notre autorité de gestion en 2025 pour bénéficier de crédits complémentaires. Voilà donc une petite synthèse de tout ce qui est dans ce rapport un peu complexe, mais voilà les grandes lignes de l'action que nous souhaitons mener et de la façon dont nous pilotons le FSE+ dans le Cantal avec une belle reconnaissance de l'autorité de gestion. Ce rapport a un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Est-ce clair pour tout le monde ? Tous les dossiers européens sont quand même complexes à monter, mais sont essentiels et même fondamentaux pour le fonctionnement de nos actions, notamment dans le domaine social puisque les sommes en jeu sont considérables. Je remercie Isabelle et les services pour la rigueur qu'ils ont dans la gestion, le suivi de ces dossiers et surtout dans l'opportunité.

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

C'est vraiment de tous les instants et d'une complexité rare, donc il y a un suivi permanent. Je remercie le service et tous les agents.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. Y a-t-il des questions particulières ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des abstentions ? Des oppositions ? Il est approuvé, je vous remercie.

Nous passons au rapport n° 15 présenté par Céline CHARRIAUD.

**Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Chaudes-Aigues et le Département du Cantal**

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. Vous l'avez évoqué dans votre propos introductif, c'est une convention qui pourrait être la première d'une série, si c'était justifié, sur d'autres collèges du département. Il s'agit de travaux que porte le Conseil départemental sur un bâtiment qui abrite à la fois le collège de Chaudes-Aigues et l'école primaire de Chaudes-Aigues. Il y a une maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Commune et le Département avec chacun qui prend sa part pour la réfection des toitures de l'ensemble scolaire, collège/école primaire et le remplacement des menuiseries extérieures. Le coût estimatif toutes parties confondues est de 1 225 000 euros. On a des subventions optimisées pour l'ensemble de 518 619 euros. C'est intéressant parce que cela en fait bénéficier tout le monde, aussi bien la Commune que le Département. Au final, la dépense par maître d'ouvrage est de 976 363 euros pour le Département et 148 607 euros pour la Commune.

Il est demandé :

- d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à titre gratuit, à conclure avec la Commune de Chaudes-Aigues, fixant la répartition des montants des dépenses par maître d'ouvrage et les modalités techniques et financières.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

C'est une opération gagnant-gagnant pour le bien de tout le monde et des enfants en premier. Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je ne vais pas revenir sur mon introduction, mais dans d'autres collèges du territoire, nous avons intérêt à voir s'il y a

capacité à mutualiser avec les écoles primaires. Il y a déjà des exemples de mutualisation et celui-là en est un excellent. S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de paroles, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Celui-ci est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 16.

### **Règlement intérieur du Conseil départemental du Cantal : Modification**

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Une ordonnance parue le 7 octobre 2021 porte réforme sur la modification de publicité, de conservation des actes, etc., et puis notamment tout ce qui concerne la publication électronique et la dématérialisation des actes, chose que nous généralisons au niveau de notre institution. Il convient de remettre notre règlement intérieur à jour. C'est le règlement intérieur qui régit le fonctionnement global de la Collectivité, que ce soit au niveau politique avec les moyens qui sont attribués au groupe, le fonctionnement de nos assemblées, des publications bien évidemment de l'ensemble des décisions ou des actes que nous sommes amenés à prendre.

Et puis, il y a également l'introduction dans la partie diverse de l'idée de la capacité à moduler les indemnités des élus en fonction bien évidemment de l'assiduité de ces derniers aux différents rendez-vous auxquels nous sommes astreints, c'est-à-dire les sessions, les Commissions Permanentes et l'ensemble des commissions internes organiques ou autres auxquelles nous devons participer. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 16 présenté par Jean MAGE.

### **Mandats spéciaux**

#### **M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. En juillet de l'année dernière, notre Assemblée a confirmé les règles d'attribution des mandats spéciaux et des indemnisations des frais de transport et de séjour qui sont inhérentes à l'exercice de ces mandats. La délibération qui vous est proposée aujourd'hui est d'attribuer des mandats spéciaux aux élus qui se rendront en Roumanie du 5 au 8 novembre 2022 pour accompagner le Président dans le cadre de la coopération avec la Roumanie. Les élus concernés sont Isabelle LANTUEJOL et Florian MORELLE.

Il vous est aussi demandé d'attribuer un mandat spécial aux élus qui participeront au congrès de l'Assemblée des Départements de France qui se tiendra du 12 au 14 octobre à Agen. Les élus concernés sont Marina BESSE et Marie-Hélène ROQUETTE.

Je vous précise que les frais occasionnés par l'exercice de ce mandat sont pris en charge de manière forfaitaire par le Département sur la présentation de justificatifs. Je vous informe que ce projet de délibération a eu l'avis favorable de la Première Commission.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous demande d'approuver ce rapport. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport n° 18 présenté par Jean MAGE.

## Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président

### M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Certaines délégations ont été attribuées au Président conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et le Président doit informer l'Assemblée des décisions qu'il a prises en application de ces délégations. Dans l'ordre chronologique, c'est une décision du 28 juillet 2022, dont vous avez quelques détails en annexe, qui concerne la souscription d'un prêt de 20 millions d'euros auprès du Crédit Agricole Centre France pour une durée de 20 ans pour financer le programme d'investissement qui a été arrêté sur le budget 2022. Cela concerne aussi des investissements qui auront lieu en 2023. Le remboursement de ce prêt s'effectue de manière trimestrielle à taux fixe de 2,25 %.

Une autre décision en date du 2 août 2022 et également jointe en annexe de ce rapport par laquelle il a été décidé de déposer des appels à projets et des demandes de subventions pour trois opérations : le remplacement des menuiseries extérieures au collège de la Vigière à Saint-Flour ; l'amélioration thermique et le déplacement des cuisines tranche 1 du collège Jean Dautier à Saint-Mamet ; la restructuration complète du Pont de Galtine sur la Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne, cela concerne la route départementale 59. Le taux des aides sollicitées est de 80 % et le total de ces trois opérations est de 2 720 000 euros. Le reste à charge pour le Département sur toutes ces opérations serait de 544 000 euros.

Il y a également une décision du 5 août 2022 où il a été décidé d'établir une convention de mise à disposition temporaire du 12 au 22 août des anciens locaux de la gendarmerie qui sont sis 22, Place du square. C'était au profit de la Police nationale dans le cadre du Festival de rue d'Aurillac. Cette mise à disposition a été faite à titre gratuit.

Une dernière décision du 5 août est également jointe en annexe où il a été décidé d'établir une convention de mise à disposition de locaux du 1<sup>er</sup> au 12 août de la carrière en herbe située sur le site du Haras au profit de l'École Départementale d'Équitation. Cela a été fait à cause des conditions climatiques compte tenu de l'interdiction d'arroser la carrière en sable.

Il vous est demandé simplement de prendre acte de ces décisions et il y a eu un avis favorable de la Première Commission.

### M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport n° 4 présenté par Valérie SEMETEYS.

#### Revalorisation du taux de vacation des médecins

### Mme Valérie SEMETEYS, Conseil départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Dans un contexte de difficultés de recrutement de médecins, il est proposé de maintenir la possibilité de recourir aux médecins vacataires afin de répondre aux besoins du service public et de revaloriser le taux horaire de vacation à hauteur de 52 euros brut.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant.

- Décider de faire face au besoin ponctuel de consultations et d'expertises médicales par l'emploi de vacataires ; de spécifier que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de l'autorité territoriale ; de proposer une rémunération brute à la vacation qui interviendra, après service fait, pour un montant de 52 euros brut/heure.

- Autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour l'application de ces dispositions.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Première Commission.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. C'est important parce que la pénurie des médecins est importante et il convient de pouvoir s'adjoindre un maximum de services. Il est vrai que ce système de vacation est important puisque trouver des médecins de permanence devient de plus en plus difficile. C'est une possibilité aussi pour offrir une activité diversifiée pour un médecin qui serait en libéral et qui ferait quelques vacations pour le Département, sachant que nous concentrons leur activité sur l'activité médicale et essayons de sortir tout ce qui est de la gestion administrative. Nous avons quatre personnes concernées. Des oppositions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? C'est validé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 20 présenté par Isabelle LANTUEJOUL.

### **Convention-cadre de partenariat avec le CNFPT**

#### **Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Président. La formation professionnelle tout au long de la vie représente l'un des principaux leviers de la gestion des compétences et constitue l'outil privilégié de la stratégie de développement qualitatif des services publics locaux. Une loi de février 2007 a renforcé les droits individuels et collectifs à la formation des agents territoriaux qui s'exercent selon un jeu de responsabilités croisées entre les agents, les employeurs et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Ce dispositif implique : pour les collectivités, de mettre en place les conditions nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de formation professionnelle tout au long de la vie ; pour les agents, d'être pleinement acteurs de leur formation et de leur évolution professionnelle et pour le CNFPT, de répondre au mieux aux besoins de formation résultant tant des parcours individuels des agents que des dynamiques collectives impulsées par les collectivités dans leur plan de formation.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant.

Considérant l'intérêt de développer le partenariat du Département avec le CNFPT dans le cadre de la politique de formation du Département ;

- approuve la convention-cadre de partenariat entre le Département et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) jointe en annexe de la présente délibération.

- autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Première Commission.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Des remarques particulières ? Il n'y en a pas. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est validé.

Nous passons au rapport n° 21 présenté par Isabelle LANTUEJOUL.

## Prolongation des mesures exceptionnelles pour le fonctionnement des collèges

### Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Par rapport à la situation Covid, nous avons délibéré en décembre 2020 et en juillet 2021 concernant la mise en place des contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) et la possibilité d'augmenter le temps de travail effectif de certains personnels dans les collèges pour répondre à la gestion de la crise Covid et au protocole sanitaire instauré dans les collèges. Ces dispositions arrivent à échéance au terme de l'année scolaire 2021-2022. Depuis maintenant deux ans, la Collectivité a pu mesurer l'impact conséquent de la mise en œuvre des protocoles sanitaires sur le fonctionnement et l'organisation des services et en particulier dans les collèges. Le recours au dispositif PEC ainsi que la réalisation d'heures supplémentaires dans les établissements scolaires ont permis d'assurer le respect des protocoles sanitaires instaurés par le Gouvernement afin de garantir la sécurité des élèves et des personnels.

Il est proposé de reconduire les recrutements via les contrats PEC pour l'année scolaire 2022-2023 compte tenu d'un contexte sanitaire encore incertain. S'agissant de la possibilité de réaliser des heures supplémentaires et afin de garantir une réactivité optimale en termes d'organisation et de fonctionnement dans les établissements scolaires, il est proposé de pouvoir les autoriser à tout moment dès lors que le Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse instaurera un protocole sanitaire impactant les missions des agents concernés, à savoir : désinfections régulières des locaux et des mobiliers.

Il est proposé de créer 8 postes PEC dans le cadre du dispositif parcours emploi et compétences sur des missions d'agent polyvalent et de restauration collective dans les collèges à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 jusqu'au 31 août 2023. Ces postes auront une durée hebdomadaire de 35h/semaine annualisée et seront rémunérés à la valeur actuelle du SMIC.

Concernant l'augmentation du temps de travail effectif dans les collèges, sur demande des supérieurs hiérarchiques ou fonctionnels, la réalisation d'heures supplémentaires générera le versement, à titre temporaire, de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux contractuels employés à temps complet ainsi qu'aux agents titulaires employés à temps non complet pour les heures réalisées au-delà du temps complet. Le versement de ces indemnités est limité, pour un agent à temps complet, à 25 heures supplémentaires par mois. Dans des circonstances exceptionnelles et pour une durée limitée, les agents peuvent réaliser des heures supplémentaires au-delà du contingent mensuel sur décision motivée de l'autorité territoriale avec information immédiate des représentants du personnel au Comité Technique.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- Décide l'instauration et le paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux agents des collèges : Bénéficiaires, agents contractuels à temps complet et agents titulaires à temps non complet ; période, dès lors que le Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse déclenche des protocoles sanitaires ; possibilité de dépasser le contingent limité à 25h/mois sur la base d'un temps complet au regard des circonstances exceptionnelles.
- Décide de créer 8 postes dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences dans les conditions suivantes : contenu du/des poste(s), missions d'agent polyvalent et de restauration collective dans les collèges ; période, du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 ; durée hebdomadaire de travail, 35 heures annualisées ; rémunération, SMIC.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Vous l'avez tous compris, c'est une volonté politique de pouvoir poursuivre les moyens supplémentaires mis dans les collèges suite au Covid, même si aujourd'hui, il n'y a plus de protocole particulier à suivre.

Nous pouvons souligner aussi le fait que nous avons déjà eu 13 PEC qui ont été affectés dans les collèges sur les précédentes années puisqu'il y a aussi une vocation sociale et une vocation d'insertion. Un certain nombre d'entre eux sont stabilisés et ont trouvé un emploi par la suite. D'autres sont en progression flagrante et nous ne doutons pas qu'ils arriveront à trouver un emploi rapidement. Nous avons simplement une minorité de deux ou trois personnes où c'est nettement plus difficile aujourd'hui et il convient de continuer sur un accompagnement plus spécialisé. Pour les collèges, ce sont des moyens supplémentaires, mais c'est aussi une vocation sociale qui marche. Nous pouvons féliciter et remercier l'ensemble des services qui les accompagnent. Le but du jeu est de remettre le pied à l'étrier de ces personnes-là de manière à ce qu'elles puissent retrouver leur autonomie.

Des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 22 pour la participation d'un agent du Département à une compétition européenne de chasse-neige. Cet agent nous avait déjà dignement représentés voilà quelques années et nous allons chercher le titre et présenté par Céline CHARRIAUD.

**Personnel départemental - Participation d'un agent du Département  
à une compétition européenne de chasse-neige**

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. Il s'agit de Monsieur Jacques BASTIDE, agent de maîtrise principal en poste à la Régie d'Exploitation de Saint-Flour, qui doit représenter la France au 1<sup>er</sup> Championnat d'Europe de chasse-neige à Tulln en Autriche du 11 au 13 octobre 2022. Il partira accompagné de Monsieur Serge AZAGIER, technicien principal de la Régie d'Exploitation de Saint-Flour. Ils vont tous les deux défendre la France à ce titre de championnat de chasse-neige, compétition européenne.

Pour les y aider, il vous est proposé : de prendre en charge les frais des billets d'avion directement à l'agence de voyages STAC ; de rembourser ces Messieurs des frais annexes avec une enveloppe préétablie, hors frais personnels sur présentation des pièces justificatives. Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. C'est important pour les agents des routes parce que c'est une fierté que d'imaginer que l'un d'entre eux va défendre les couleurs du département et de la France au championnat d'Europe. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons au rapport n° 23 présenté par Isabelle LANTUEJOUL.

### Personnel départemental - Tableau des emplois permanents

#### Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Afin de répondre aux besoins des services, il convient de procéder à des transformations d'emploi telles que proposées dans la délibération ci-après et de modifier en conséquence le tableau des emplois permanents. Vous voyez les grades actuels et les nouveaux grades dans le tableau avec une date effective au 1<sup>er</sup> octobre 2022. Il vous est demandé d'approuver ce tableau pour les besoins du service sur les emplois suivants. Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

#### M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Je vous propose d'approuver ce rapport s'il n'y a pas de remarques. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons au rapport n° 24.

### Dotation de fonctionnement des collèges publics 2023 – Complément de dotation de fonctionnement des collèges publics pour 2022

#### M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je l'ai dit dans mon propos introductif, il y a deux volets sur ce rapport.

Il y en a un déjà qui est une contribution exceptionnelle pour la prise en charge des surcoûts d'énergie au titre de l'exercice 2022. Vous avez la répartition par collège dans le rapport. On voit que l'on est tout de suite touché par cette crise énergétique. Le surcoût au niveau de nos collèges s'élève à 332 000 euros. Il vous est proposé de faire une attribution exceptionnelle à ces collèges de manière à pouvoir prendre en compte ces surcoûts énergétiques. Sachant que bien évidemment, l'ensemble de nos collèges avaient capacité à les assumer sur leur fonds de roulement, mais nous aurions leur fonds de réserve, mais nous aurions été amenés à un moment donné à devoir compenser, donc l'idée est d'intervenir par cette subvention exceptionnelle.

La deuxième partie du rapport consiste à valider les enveloppes des dotations de fonctionnement sur l'exercice 2023, l'idée étant de prendre la dotation 2022, de rajouter une augmentation de l'ordre de 2,3 % et de prendre également une enveloppe à titre exceptionnel sur l'énergie. L'enveloppe qui est proposée ne couvrira peut-être pas toute l'année et en cours d'année, nous serons amenés à nous repositionner pour réajuster éventuellement notre intervention. Bien évidemment, nous allons redoubler de conseils auprès des principaux et des gestionnaires pour leur demander de rationaliser au mieux l'utilisation des bâtiments et de mesurer les thermostats. Évidemment, nous avons un programme important d'investissement sur l'isolation de nos bâtiments. Je rappelle que nous avons validé un volume de travaux de l'ordre de 3,4 millions d'euros sur l'exercice sur les menuiseries. Après, nous avons quelques difficultés sur la réalisation des travaux. Nous avons également validé des changements de chaudière et d'une manière générale, l'isolation de certains bâtiments. Nous continuerons bien évidemment l'ensemble de nos investissements et nous les amplifierons sur les collèges.

Et puis, il y a certainement une réflexion à mener conjointement avec les gestionnaires et les principaux. Il y a un comité technique de pilotage lundi où les services seront accompagnés de Philippe pour échanger avec les principaux et éventuellement les gestionnaires pour arriver à rationaliser au mieux l'utilisation des collèges parce que parfois dans des collèges où on a des effectifs moindres, on a tendance à utiliser l'ensemble des salles, l'ensemble des ailes ou l'ensemble des étages et il y a certainement capacité à pouvoir neutraliser certains espaces et éviter de les chauffer. Il y a tout un travail à faire de manière à minimiser au maximum l'évolution.

Globalement, il vous est proposé cette dotation qui augmente de 9 %, dans laquelle il y a cette enveloppe exceptionnelle qui est une première à Maurs pour l'exercice 2023 et ensuite, nous ferons le point en fonction de la consommation et des coûts de l'énergie pour ajuster, si besoin en était.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? J'ai été clair, visiblement, donc je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 25.

### **Avis du Conseil départemental concernant le projet de modification simplifiée du PLUi de la CABA**

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Nous avons été saisis par la CABA concernant la modification du PLUi. Après examen du dossier, nous avons souligné que sur le secteur des Haras, un aspect nous semblait très contraignant. C'était la limitation au R+2 dans les constructions. Il est vrai qu'aujourd'hui, nous sommes en pleine réflexion sur la construction de bâtiments publics, pourquoi pas collèges, on a les Archives départementales où on est à l'étroit. Il faut que l'on mène des réflexions et donc, j'ai eu l'occasion d'échanger avec le Président de la CABA pour lui signifier que cela me semblait être très restrictif, et que je souhaitais que l'on puisse assouplir ce volet-là sur le secteur des Haras. Ce en quoi je vous propose d'émettre un avis défavorable à la modification qui est demandée pour signifier la nécessité de pouvoir avoir de la souplesse à ce niveau-là. Pierre MATHONIER.

#### **M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Je comprends bien que ce projet sur les Haras peut être contraint par ces dispositions, donc dans le cadre de l'enquête, nous prendrons en compte cet avis défavorable et proposerons une solution alternative.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je vous en remercie. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix et de valider notre opposition à cette modification sur ce secteur-là. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur des affaires financières. Nous intervenons en juge de paix puisque c'est sur des répartitions, notamment de fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle ou tout du moins ce qu'il en reste. Ce rapport est présenté par Jean MAGE.

### **Répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2022**

#### **M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Depuis le début de la suppression de la taxe professionnelle, l'État abonde les Départements d'une dotation et il appartient aux Départements de répartir cette dotation qui correspond à un fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. Pour cette année 2022, le montant est de 29 209 euros, elle est identique à celle de 2021. Bien évidemment, cette répartition impose des critères pour répartir cela entre les Communes concernées.

Il est proposé cette année de reconduire les critères utilisés lors des précédents exercices, à savoir que : 80 % du fonds seront répartis au regard de la faiblesse du potentiel fiscal. Le potentiel fiscal de référence pour l'attribution de ce fonds pourrait être fixé à 368 euros par habitant, ce qui porterait à 25 le nombre de Communes bénéficiaires alors qu'il y en avait 24 en 2021 ; 10 % du fonds seraient répartis au regard de la population DGF ; 10 % du fonds seraient répartis proportionnellement au montant des dépenses d'équipement brut par habitant sur la base des données 2020 qui sont transmises par les services préfectoraux.

Cette dotation représente pour les Communes concernées un montant qui varie de 1 000 à 1 400 euros par Commune. C'est ce projet de répartition qu'il vous est demandé d'adopter ainsi que la liste des Communes annexée à la présente délibération. Ce projet de délibération a eu un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Pour ce rapport, il ne nous reste quasiment plus rien à partager. Il y a 3 ou 4 ans, il devait y avoir quelques 200 000 euros à partager au niveau des Communes et si on remonte encore un peu plus loin, il y en avait encore un peu plus. Cela fait partie des fonds qui vont disparaître prochainement. Je pense qu'à chaque fois que l'État veut faire quelques économies, il va sur ces enveloppes-là. Il est proposé de conserver le mode de répartition. Cela ne vaut pas le coup de le changer vu les sommes à partager puisque ce sont des contributions de l'ordre de 1 000 euros pour les quelques Communes qui peuvent encore en bénéficier. À mon sens, cela n'ouvre pas lieu à de grandes discussions, si ce n'est de regretter de voir ce fonds fondre comme une peau de chagrin. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons maintenant au Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles et droits d'enregistrement 2022 où là, le fonds est nettement plus important et a un impact plus favorable auprès des communes. Ce rapport est présenté par Jean MAGE.

**Répartition du Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles  
aux droits d'enregistrement 2022 pour la gestion 2021**

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Beaucoup plus de Communes sont concernées, mais sont uniquement concernées les Communes de moins de 5 000 habitants à l'exception de celles qui sont classées Communes touristiques qui ne font pas partie de cette répartition. Le système de répartition de ce fonds tient compte du montant des dépenses d'équipement brut des Communes bénéficiaires de cette attribution.

Les critères qui étaient appliqués et qu'il vous est proposé de reconduire sont répartis de la façon suivante : 45 % du fonds proportionnellement à l'effort fiscal, c'est le rapport entre le produit fiscal des taxes sur les ménages et le potentiel fiscal ; 45 % seraient répartis dans une proportion inverse au potentiel fiscal par habitant ; les 10 % restants sont répartis proportionnellement au montant des dépenses d'équipement brut par habitant sur la base des données 2020 transmises par les services de l'État.

La dotation à répartir en 2022, au titre des montants qui ont été encaissés en 2021, s'élève à 3 013 205 euros, soit une hausse de 873 646 euros par rapport à l'exercice précédent de 2021.

Il vous est demandé de vous prononcer sur cette répartition 2022, conformément aux indications et aux critères qui ont été évoqués tout à l'heure et de valider la liste qui vous est proposée en annexe.

En vous précisant que ce rapport a reçu un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Il n'y en a pas. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

## **Rapport de la Chambre Régionale des Comptes**

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Entre le mois de mars et le mois de mai 2021, la Chambre régionale des comptes a mené une procédure de contrôle sur les comptes et la gestion du Département sur les années 2015 et les suivantes. Ce contrôle concernait essentiellement les procédures de contrôle interne et la gestion de la Collectivité dans cinq domaines précis : la gouvernance de la Collectivité ; la comptabilité et les finances ; les systèmes d'information ; les ressources humaines ; les achats publics et l'externalisation.

Un certain nombre d'observations ont été faites. Il y a 7 recommandations sur des thématiques. Certaines étaient en cours de mise en œuvre, ou en passe de l'être, d'autres sont encore à formaliser. On peut signaler que l'on nous sensibilise en nous disant « Attention, il est impératif d'adopter un schéma directeur informatique permettant notamment de structurer toute la politique de sécurité et de se conformer au RGPD ». Notamment, on s'aperçoit que toutes les administrations sont sujettes à des attaques au niveau des systèmes informatiques, nous-mêmes le Département, nous l'avons été il y a 2 ou 3 ans. On nous demande donc de structurer un peu mieux l'ensemble de nos systèmes, de défense de protection et de mieux prendre en compte tout ce qui est RGPD.

On nous signale également au niveau social la nécessité de compléter notre RIFSEEP en instaurant un complément indemnitaire annuel, le CIA. Je vous rappelle que la dernière fois lorsque nous avons mis le RIFSEEP en place, nous n'avons pas souhaité mettre le CIA en place. Il est à zéro au niveau de la Collectivité, donc là, nous avons un petit coup sur les doigts en nous disant : « Il faut le mettre ». Nous avons normalement une clause de revoyure relative au RIFSEEP en 2023. Il est vrai qu'en fin d'année nous avons les élections professionnelles en décembre, donc nous serons bien évidemment amenés à en discuter avec les partenaires sociaux, d'autant plus que nous avons une clause de revoyure qui doit intervenir en 2023. Il conviendra donc à ce moment-là d'évoquer la mise en place du CIA dans le RIFSEEP.

Ce qui est favorable quand même, nous pouvons souligner les bons points de la Chambre régionale des comptes, notamment sur les procédures en matière d'achat qui sont salués par la Chambre et qui n'a émis aucune recommandation sur ce sujet-là.

Et puis enfin, un point où nous avons des divergences avec la Chambre, c'est sur la soutenabilité de notre dette au regard des politiques d'investissements importantes et des engagements financiers externes que nous avons. Quand ils parlent d'engagements financiers externes, c'est notre contribution à Caleden puisque nous sommes largement concernés au titre du capital social, c'est notre engagement dans la SAEM du Lioran qui est indispensable au tourisme cantalien et ils pointent même notre contribution sur le financement de la ligne aérienne Aurillac-Paris. Oui, effectivement, c'est un engagement important, mais qui nous semble bien évidemment nécessaire, donc nous assumons notre engagement à ce niveau-là.

Et puis, sur l'endettement d'une manière générale, divergence de vue puisque nous avons bien évidemment répondu à leurs interrogations, à leurs affirmations et notamment sur l'endettement puisque dans l'endettement pris en compte par la Chambre régionale, ils prennent en compte la TVA qui nous est normalement remboursée. L'enjeu était quand même important puisque c'est l'équivalent de 17 millions d'euros. Ils estiment que nous sommes endettés avec ces 17 millions d'euros de TVA qui nous sont bien évidemment remboursés. Tout cela n'est pas pour éluder le niveau d'endettement du Conseil départemental, mais tout est à prendre dans un cadre plus général.

Ceci dit, la Chambre a relevé que le Département du Cantal présente des indicateurs financiers proches des données affichées par l'ensemble des Départements de la même strate. Il est même souligné que nous avons pu contenir les dépenses réelles de fonctionnement à 0,5 %, ce qui est une excellente performance puisque nous avons une dynamique des charges sociales à + 3,5 %. Ils ont souligné que nous étions parfaitement dans les

objectifs fixés par le Pacte de Cahors. Voilà ce que je voulais souligner principalement sur les recommandations, les contrôles et les remarques de la Chambre régionale.

Avez-vous des remarques ou des questionnements à faire sur ce rapport ? Pierre MATHONIER.

### **M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Je trouve votre présentation un peu succincte sur les observations qui sont portées sur la dette. Il est souligné dans la note de synthèse de la Chambre régionale que le Département a un niveau de dette par habitant, le plus élevé de sa strate, donc des Départements inférieurs à 250 000 habitants, sachant qu'ils font un laius sur l'endettement lié aux PPP et au BEA. Les rapports ont été présentés tout à l'heure, que ce soit pour les deux PPP qui concernent les routes ou pour le bail emphytéotique qui concerne Jules Ferry.

Surtout, ce qui me semble important, c'est que quand on compare l'endettement par habitant, c'est 1 323 euros pour un habitant cantalien quand le niveau de la strate observée qui correspond à 17 Départements qui ont à peu près les mêmes contraintes, le niveau moyen de cet endettement est de 660 euros par habitant. Dans la réponse que vous avez faite, vous avez souligné que les comptes 2021 ont fait apparaître une capacité de désendettement. En tout cas, le critère s'est bien amélioré puisque je crois que pour l'année 2021, selon les documents qui nous ont été présentés, dans le cadre du budget, c'étaient 6,3 années de désendettement alors qu'en 2020, c'étaient 11 années. La variation est essentiellement liée à l'amélioration de la capacité d'autofinancement (CAF), en plus des efforts qui ont été faits pour le désendettement et qui ont inversés cette situation puisque notre CAF s'est améliorée de 13 millions d'euros, mais c'est essentiellement lié à l'amélioration d'une recette qui est très volatile, que sont les droits de mutation, où on avait constaté une amélioration de cette recette en 2021. Cette amélioration sur l'année 2021 que vous avez soulignée dans votre courrier de réponse était vraie, mais est basée sur un critère très volatile.

La Chambre régionale des comptes a fait une recommandation : *« A l'occasion de l'installation de la nouvelle mandature, la Chambre invite le Département à rendre plus opérationnelle sa nouvelle feuille de route 2021-2030, en y intégrant objectifs et indicateurs chiffrés et en vue d'y insérer les enveloppes budgétaires affectées, la mention des différents acteurs impliqués et le calendrier de mise en œuvre »*. Ce qui est demandé, c'est une réduction de l'endettement pour avoir une dette plus soutenable et en tout cas qui ne peut pas être liée à une évolution de la capacité d'autofinancement avec des éléments aléatoires, en l'occurrence les droits de mutation pour l'année 2021 et je pense pour l'année 2022, je ne sais pas encore les chiffres, mais les indicateurs que nous avons à la CABA et à la Ville confirment cette tendance sur les droits de mutation. La crise est là et ces droits de mutation vont certainement baisser dans les années qui viennent. Et puis, comme vous l'avez souligné en propos introductif, l'augmentation de l'énergie avec ce qui est annoncé sur les DGF et sur la réduction des financements fait que toutes les Collectivités et particulièrement le Département du Cantal vont être aussi dans une contrainte financière qui fait que le bon indicateur que vous avez souligné qui était la capacité du désendettement basée sur une CAF favorable, aujourd'hui cette CAF ne peut pas être inscrite dans la durée.

Donc, qu'envisagez-vous de faire pour réduire la dette et de quelle façon dans les mesures que vous pouvez envisager de façon structurelle sur ce qui nous est demandé par la Cour des Comptes à savoir de prendre des mesures pour réduire cette dette ? Sachant que je me suis fait communiquer la situation des autres Départements de la strate et beaucoup ont fait de réels efforts. Je m'interroge sur quel poste vous envisagez de jouer, sachant que, comme vous l'avez souligné en propos introductif, la soutenabilité de notre dette sera très dépendante des résultats futurs. Aujourd'hui, nous sommes quand même le Département le plus endetté à l'habitant dans la strate (1 323 euros/habitant en 2020 alors que la moyenne est à 660 euros) sachant que d'autres Départements comme l'Indre sont à zéro. C'est surprenant ! Ce sont les chiffres qui m'ont été communiqués par l'Association des Départements de France. Voilà la question que je me pose sachant que ce rapport souligne quand même le maillot jaune que nous sommes en termes d'endettement par habitant. Je me pose la question de comment nous allons

soutenir cette dette avec les éléments factuels qui, aujourd'hui, sont connus ou en tout cas les appréhensions que nous avons a sur les modes de financement futurs, notamment de DGF, sachant aussi que notre capacité d'autofinancement a progressé de 13 millions en 2021. Ce qui nous est annoncé (la hausse de l'énergie plus le point d'indice non financé) fait que cette CAF ne va certainement pas rester à ce même niveau.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Nous n'éluons pas le problème de l'endettement, mais je me méfie toujours un peu de ces ratios. Effectivement, nous avons un ratio important de 1 323 euros, mais c'est parce qu'en termes d'investissement par habitant, nous devons certainement être dans les meilleurs parce que nous avons besoin d'équipements structurants. Lorsque nous avons parlé des raccordements aux autoroutes, nous ne pouvons pas dire que nous voulons nous ouvrir et ne pas les faire. Lorsque nous parlons d'enseignement supérieur sur l'ensemble des travaux qui sont réalisés, nous partons encore sur l'idée de dire : « Nous allons investir 3 millions sur un CROUS » et tout le monde se satisfait de la réalisation de ce projet, puisque vous l'avez vous-même voté, il va bien falloir arriver à investir. Lorsque nous disons que nous sommes favorables au développement du Très Haut Débit et au déploiement de la fibre pour lequel nous avons déjà investi 19 millions d'euros et pour tendre vers les 100 %, nous savons que nous devons encore investir de l'ordre de 9 millions.

Forcément, nous avons des besoins importants et nous réalisons ces investissements. Ceci dit, lorsque je vois le rapport, je ne le prends pas comme une obligation, on nous éclaire et on nous dit : « Attention » et nous avons toujours fait attention puisque depuis 2015, schématiquement, en termes d'encours et en intégrant les PPP, nous sommes restés au même niveau tout en soutenant des cadences d'investissements importants.

Après sur les recettes hypothétiques que nous avons où les baisses de recettes viennent plutôt de décisions de l'État. Au niveau des DMTO, schématiquement sur 2022, nous pouvons espérer maintenir le niveau des DMTO de 2021 puisqu'en fin de mois, nous allons être à 200 ou 300 k€ de retard uniquement sur des recettes qui sont exceptionnelles puisque si nous remontons au début du contrôle en 2015, nous devons être aux alentours de 11 millions d'euros de DMTO en 2015. Aujourd'hui, nous avons passé, ces dernières années, les 17 ou 18 millions d'euros, nous sommes donc en situation favorable. Ceci dit, dans le même laps de temps, si je me rappelle bien, à cette époque-là, nous avons eu affaire aux coupes sombres de l'époque Hollande sur la DGF et puis maintenant, au gel de la DGF. Les difficultés de nos ressources sont plus du fait de l'État et les ressources hypothétiques que des décisions du Conseil départemental. Et puis, aujourd'hui sur les recettes, nous n'aurons plus de décision à prendre puisque tout se fait dans le cadre des Lois de Finances et sur une compensation en termes de TVA. Bien évidemment, il convient de quantifier et de calibrer au mieux les investissements de manière à ce que ce soit bien évidemment supportable et rassurez-vous que nous allons regarder pour qu'il n'y ait pas de dérapages. Ceci dit, en termes de gestion, nous aborderons cela au moment des orientations budgétaires puisque c'est à ce moment-là que nous parlons de la stratégie ou lors du vote du budget. Là, concernant ce rapport, c'est une lecture d'un rapport et puis les interprétations que chacun peut avoir de celui-ci, mais nous ne sous-estimons pas le niveau de l'endettement qui est important. À la fois, nous avons un taux d'endettement important à l'habitant. C'est vrai que nous sommes un des départements les moins peuplés. Ceci dit, il y a des besoins importants et un programme d'investissement important a été réalisé sur les 10 dernières années parce que cela nous semblait essentiel et demain, nous avons encore un volume d'investissement important à réaliser. Après, bien évidemment, différentes solutions sont à prendre en ligne de compte. Ceci dit, nous sommes pressés par l'État et par notre fonctionnement aussi pour dire qu'il faut mener des programmes importants pour la transition énergétique et l'isolation de l'ensemble des bâtiments publics, ce que nous faisons. Nous sommes pressés par l'État et vous l'avez dit vous-même hier, la CABA a été amenée à financer la route nationale. Nous, ce n'était pas forcément une volonté, nous avons dû lâcher 3,7 millions d'euros sur la route nationale. Si on nous laissait faire purement ce que l'on doit faire, aujourd'hui sur toutes les politiques de contractualisation sur le plan pauvreté, sur le plan enfance famille, l'État

nous dit : « Vous êtes obligés d'y aller. Si vous voulez un, vous mettez un. ». On nous incite à dépenser et à venir au secours de l'État pour mener ces politiques et nous le faisons. Mais nous sommes bien évidemment attentifs à l'évolution de cette dette et à la contenir pour être à même de l'assumer, chose que nous avons toujours fait aujourd'hui. De mémoire, nous n'avons jamais pris de mesures pour revisiter nos politiques publiques pour être à même de rembourser notre dette. Chaque fois que nous avons été amenés à revoir nos politiques publiques, c'est-à-dire des réductions de périmètre, c'était sur des décisions unilatérales de l'État qui nous a imposé de baisser nos dépenses comme ils le font là, où ils nous imposent de baisser notre fonctionnement.

Je ne sais pas si j'ai répondu aux questions, mais c'est l'interprétation. Je n'ai pas une lecture aussi pessimiste que vous en la matière. Je croyais que je vous avais convaincu.

### **M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Vous n'avez pas à me convaincre, c'est anecdotique, mais le quantum de dettes est très important. Nous en sommes tous conscients. Je comprends bien que c'est une situation difficile sur un territoire avec structurellement peu de population et des contraintes géographiques qui font que nous ne sommes pas toujours à égalité. Sauf que sur la strate elle-même, beaucoup de Départements sont équivalents au nôtre, donc le poids de la dette particulier du Cantal doit être souligné et ce rapport de la Cour des Comptes le souligne fortement en disant que nous sommes maillot jaune, pour une fois, de l'endettement par habitant. Et donc, la problématique de la volatilité de notre capacité d'autofinancement qui a été dopée par les droits de mutation, aujourd'hui, nous voyons plus des nuages arriver sur cette capacité d'autofinancement par les contraintes que va nous imposer l'État en termes de recettes, donc la DGF qui ne va pas progresser ou très peu et surtout les dépenses qu'ils nous imposent. Cette volatilité de la capacité de l'autofinancement fait qu'aujourd'hui, il y a une fragilité supplémentaire dans notre budget et ce sera bien sûr aux orientations budgétaires qu'il faudra l'évoquer parce que je pense que dans le Projet Cantal que nous avons discuté ensemble, il n'y avait pas d'engagements chiffrés de réduction de la dette et je pense que c'est un sujet sur lequel il faudra travailler parce que la Cour des Comptes nous suggère d'y travailler.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Globalement sur la réduction de la dette, nous avons entamé une baisse de la dette ces dernières années puisque notre encours baissait globalement. Demain, l'objectif n'est pas forcément de la baisser, mais de maintenir ce niveau d'encours parce que nos besoins en termes d'investissement sont importants. Nous parlons de pôle d'excellence en microbiologie où nous pouvons intervenir sur de l'immobilier. Nous parlons aussi de soutien auprès des Collectivités qu'il faut maintenir. Nous parlons d'interventions en termes d'habitat sur lesquelles il faudrait aussi être présents, sur tout ce qui est isolation et transition énergétique, donc nous nous apercevons que nous avons un champ d'intervention relativement important. Mais nul doute que nous serons certainement amenés à faire des arbitrages. Il faudra les faire de manière la plus efficiente possible. Il est sûr que nous ne laisserons pas courir la dette ou des rappels à dette. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de paroles ? Stéphane FRECHOU.

### **M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Merci, Monsieur le Président. Très rapidement, parce qu'on reprendra, je pense, les débats lors du rapport des Orientations budgétaires, mais ce qui est un peu gênant et on sait tous que monter un budget dans les conditions actuelles relève davantage du parcours d'obstacles que d'une promenade de santé. Néanmoins, il y avait déjà un rapport de la Cour des Comptes en 2016 qui portait sur la période 2009-2013, donc quasiment 10 ans en arrière et ce qui est un peu gênant dans le rapport de la Cour des Comptes, c'est qu'il est observé en 2021 que les prescriptions ou les préconisations de cette période-là, n'étaient que très partiellement prises en compte et que certaines ne l'étaient pas du tout.

Dans ce qu'on donne à voir de la gestion de notre administration et de notre territoire, ce n'est pas satisfaisant parce que cela pourrait laisser penser à certains qu'il y a parfois une surestimation des recettes, une sous-estimation des charges ou des choses comme ça, notamment en ce qui concerne le rattachement des charges à l'exercice qui était déjà préconisé à l'époque. C'est plus un point de communication qu'un point de fond, mais nous ne doutons pas de la sincérité des comptes du Département, mais nous vous invitons à rassurer la Cour des Comptes de cet exercice parce que ce n'est pas positif pour l'image que nous donnons.

Deuxième chose, avant le débat sur les orientations budgétaires, il avait fait sourire certains je me rappelle, l'obligation de présenter le rapport sur l'égalité salariale hommes/femmes. Et on peut voir dans ce rapport qui est jugé comme trop succinct même s'il est noté que celui de 2022 est en progrès par rapport au précédent, il est encore insuffisamment nourri par rapport à ce qui est attendu par l'État. C'est en cette période un sujet important et je vous invite pour le prochain DOB à faire en sorte de mieux communiquer sur ce sujet-là et pourquoi pas de doter, comme l'a fait la Mairie d'Aurillac, un Conseiller délégué à cette question.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. Alors, je ne vais pas répondre sur la Cour des Comptes, ils se rassurent tous seuls en venant contrôler et en mesurant le niveau de respect des procédures ou autres. C'est vrai qu'en permanence, nous essayons de répondre et de nous améliorer sur les choses qui peuvent être soulignées, sachant que c'est quand même un débat contradictoire. Des fois, nous ne partageons pas totalement leur point de vue. Nous leur signalons, ils le prennent en compte ou pas puisque le propre de ces rapports est qu'ils nous transmettent leurs rapports et nous faisons un contre-argumentaire en essayant de le motiver. Ce n'est pas pour cela qu'ils changent leur avis. Ils agrafent notre argumentaire au verso de leur rapport. Cela laisse tout loisir aux lecteurs de basculer d'un côté ou de l'autre sur l'appréciation de leurs recommandations.

Sur le rapport femmes/hommes, comme vous l'avez souligné, nous avons fait des progrès et ce qui est bien, c'est que nous pouvons toujours progresser. C'est intéressant dans la vie de pouvoir toujours aller vers le mieux, donc bien évidemment, nous essaierons de faire mieux. En tout cas, c'est la volonté. Nous allons passer un moment passionnant d'ici la fin de l'année pour nos commissions ou autres, pour enrichir le débat pour les orientations et bien évidemment, pour l'acte ultime et important qu'est le vote du budget avec l'encadrement financier que nous avons. Et puis aussi sur le budget et les orientations, j'espère que nous aurons et je pense que les parlementaires pourront nous en dire deux mots, c'est-à-dire nourrir notre réflexion et nos débats sur l'évolution du débat parlementaire ou la construction du débat parlementaire pour le vote du budget de l'État. Vincent DESCOEUR.

### **M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Monsieur le Président. Quelques remarques peut-être en écho aux interventions de nos collègues Pierre MATHONIER et Stéphane FRECHOU qui a fait référence à 2013, donc il ne m'a pas échappé que je devais être en responsabilité à cette époque.

Je répondrai d'abord à cette mise en perspective des différents rapports de la Chambre Régionale des Comptes pour rappeler qu'il n'est pas étonnant que nous ayons eu des difficultés à voir la situation du Cantal s'améliorer entre 2013 et la période qui vient d'être examinée. Puisque je me permettrai de rappeler que sur cette période-là, nous avons vécu une baisse drastique des ressources du Département avec une DGF qui a été amputée chaque année. Il y avait peu de chance que les collectivités les moins argentées, auxquelles nous appartenons, soient en capacité d'améliorer leur situation. Il était grand temps que tout cela se termine parce que, pour le coup, pour ceux qui étaient déjà élus, nous arrivions vers l'extinction d'une marge de manœuvre et la période était bien plus critique qu'aujourd'hui.

Nous pourrions être d'accord sur le fait que gérer une Collectivité comme la nôtre n'est pas simple, puisque le département du Cantal est celui des Départements de France qui a les ressources les moins confortables rapportées à ses habitants. Bruno a évoqué des montants de droits de mutation et je me rappelle une période où nous avons été enthousiastes lorsque nous avons franchi le seuil des 7 millions d'euros et il n'y a pas si longtemps que cela.

Après avoir fait remarquer que la Chambre Régionale des Comptes réitère ce constat à chacun de ces contrôles, je voudrais redire ici que ce recours à l'emprunt s'explique de manière très limpide et très évidente par la faiblesse des recours de la Collectivité. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que sans ce recours à l'emprunt, le Département aurait été dans l'incapacité et serait dans l'incapacité de conduire les projets qu'il a besoin de conduire, les siens, mais aussi ceux qu'il est obligé de porter par carence d'une initiative privée, carence dont ne souffrent pas toujours les autres Départements au passage. Le Département du Cantal a investi dans la téléphonie mobile alors que d'autres pouvaient se satisfaire de l'offre des opérateurs. Le Département du Cantal a porté un ambitieux programme de déploiement du Très Haut Débit que n'ont pas porté tous les autres, mais qu'il a dû financer sur ses deniers. De mémoire, je pense que sur la période, nous avons dû dépenser plus de 19 millions d'euros, dont d'autres ont pu faire l'économie puisque le Très Haut débit venait à leur porte sans qu'ils soient sollicités. Des projets aussi pour lesquels l'État exigeait qu'il participe, chose curieuse ! Notre principal réseau est départemental et malgré cela, rappelez-vous, les travaux qui sont en cours d'achèvement, sur beaucoup d'opérations, l'État a exigé la participation du Département pour qu'elles puissent se réaliser. Nous sommes du contournement d'Aurillac par la RN122. Ce sont des situations que, peut-être, ne connaissent pas tous les autres Départements.

Je voudrais surtout redire ici, pour ceux qui s'en rappellent, que dans la dernière décennie, grâce à ce recours à l'emprunt, le Département a pu conduire des projets qui correspondaient à des investissements d'avenir. Je vais prendre un exemple, celui de la restructuration de l'ancienne École Normale en Campus universitaire. Et dans la même décennie, la décision de reconstruire un Laboratoire d'analyses départementales alors que tous les autres Départements condamnaient les leurs. Si le Département n'avait pas, à cette époque-là, pris ces décisions et contracté des emprunts indispensables pour mener à bien ces projets, nous n'aurions pas eu l'occasion aujourd'hui de nous réjouir d'un nouveau Master 2 ou de la construction d'un nouveau restaurant pour le CROUS. Cette analyse-là, si je peux me permettre, avec tout le respect que nous devons à cette Chambre régionale, cette priorité, cette décision stratégique, la Chambre qui fait une analyse budgétaire ne l'intègre pas à son analyse.

Tu as évoqué les partenariats public-privé, ce sont des décisions que nous avons prises ici qui étaient des décisions lourdes de sens, nous avons beaucoup travaillé en amont. Une chose est sûre et je le dis ici avec force et je suis désolé, mais cela n'admet pas de contradiction, si nous n'avions pas opté pour ces formules de partenariat public-privé, nous emprunterions encore aujourd'hui les tournants du Pont d'Orgon, nous circulerions encore sous les orgues à Saint-Flour et nous n'aurions pas trouvé de solution à la rénovation du collège Jules Ferry. Nous avons pris ces décisions, nous avons pesé les avantages et les inconvénients. Aujourd'hui, ces opérations, à juste titre, font partie de la dette rattachée. Mais encore une fois, ce que je veux dire au travers de ces exemples, c'est que les projets qui ont été financés par ces recours à l'emprunt, c'était à ne pas douter, pour la majeure partie d'entre eux, pour notre Département, des investissements d'avenir.

J'aurais pu prendre aussi tout le travail que nous avons fait de contournement ouest d'Arpajon sur lequel est venu aujourd'hui se raccorder le projet de l'État. Tout cela était des projets par lesquels, on anticipait. Ce qui est certain par contre, et je le redis là, c'est qu'aujourd'hui, ce qui est inédit, c'est la faiblesse de nos ressources parce que nous venons de battre des records et tu as raison de souligner que les droits de mutation doivent être une recette volatile. J'ai presque tendance à dire que nous avons atteint des niveaux inespérés, ce qui est la preuve, si besoin était qu'il se passe des choses en matière immobilière dans notre département et cela traduit sûrement une nouvelle appétence pour le département. Mais, lorsque le Département se réjouissait d'encaisser 7 millions d'euros,

les Alpes-Maritimes avaient un produit de DMTO qui dépassait les 300 millions d'euros. Or, nous avons à peu près les mêmes charges et dans certains domaines, nos charges sont supérieures. Nous avons un réseau routier qui est plus en altitude, plus difficile d'entretien que dans ce département, des personnes âgées en nombre au moins équivalent moins argentées. Tout cela pour dire que, très franchement, les spécificités du département font qu'il est difficile de construire des comparaisons. Alors, il y a peut-être un ou deux Départements moins endettés. Un temps, quelques-uns se targuaient de ne pas avoir de dettes, un voisin pas très éloigné, ce qui, à mon avis, est pour le coup un signe de très mauvaise gestion parce que celui qui n'a pas emprunté il y a 10 ans, va être aujourd'hui dans l'incapacité de conduire les projets qu'il aurait pu mener à cette époque-là.

Tout cela pour dire que dans les Départements voisins, je pense à ceux de notre strate, sans les citer, car ce n'est pas l'objet de cette intervention, il y a un certain nombre de projets que nous avons su conduire qu'ils n'ont pas entrepris. Encore une fois, en matière de Très Haut Débit, nous avons mis 19 millions d'euros parce que nous voulons pouvoir afficher 92 % de foyers à l'horizon de la fin d'année ou dans le courant de l'année 2023. J'allais dire que cela n'a pas de prix, mais si, cela a un prix et il a fallu pour cela recourir à l'emprunt. Un certain nombre de départements n'ont pas un pôle universitaire aussi performant que le nôtre, ce qui nous permet d'année en année d'agréger des formations.

Voilà, tout cela pour peut-être ouvrir un peu le débat, un peu plus largement, sur ce qu'a permis de réaliser cette dette qui, nous le savons tous, est importante. Je me permettrai de rappeler tout de même que dans les années qui viennent de s'écouler, mais je crois que cela a été évoqué, nous avons beaucoup travaillé sur la capacité de désendettement. C'est un fait et nous avons même décidé d'une réduction du recours à l'emprunt de manière à ce que cette dette ne progresse plus dans les proportions que nous avons pu connaître. Mais encore une fois, je ne voudrais pas que nous ayons ce débat sans rappeler l'usage que nous avons fait de cette dette et les investissements sur lesquels nous pouvons aujourd'hui nous appuyer pour créer du développement. Encore une fois, nous aurions très bien pu laisser l'École Normale vieillir au fil des ans, mais si nous n'avions pas emprunté pour la rénover et si nous ne l'avions pas dotée d'un laboratoire, il y a peu de chances qu'aujourd'hui, nous ayons vu la microbiologie se développer. Je pense qu'il manquerait des jeunes de moins de 25 ans dans les rues d'Aurillac. C'est ce point que je voulais remettre en perspective.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces précisions. D'autres demandes de prises de paroles ? Gilles COMBELLE.

#### **M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Sur les critères apportés et donnés par la Cour des Comptes, je crois que je l'avais déjà dit, le taux d'endettement par habitant, quand on parle de maillot jaune, c'est comme la météo, comme cela, on parle de nous, finalement. Mais trêve de plaisanterie, c'est plutôt notre capacité à nous désendetter qui est importante plutôt que le montant par habitant qui ne parle pas spécialement. Là où je rejoins Pierre MATHONIER, c'est la volatilité que l'on peut avoir au niveau de la ressource des DMTO.

Mais, que faut-il faire sur notre territoire ? Par exemple, nous venons de voter aujourd'hui la réalisation de 1,7 million d'euros d'investissement au niveau du CROUS. Nous l'avons tous votée. Donc après, il faut bien assumer que nous fassions ce genre d'investissement. Cela génère de la dépense bien évidemment, mais qu'est-ce qu'on fait ? On ne le fait pas ? Nous sommes sur un territoire qui est en souffrance et le Département est là pour être en solidarité des territoires et des populations. Il y a une attente des territoires et des populations et malheureusement, peut-être que l'État n'est pas à la hauteur qu'il devait être. Nous essayons en tout cas d'y être avec les moyens que nous avons.

Vincent DESCOEUR a parlé des investissements de la fibre, nous aurions pu attendre. Attendre comme d'autres ! Mais sur des territoires comme les nôtres, je pense qu'il faut être un peu en avance à un moment donné et effectivement, on peut se mettre un petit peu plus en difficulté par rapport aux capacités financières que l'on a. Mais si on attend trop, au bout d'un moment, on est tellement en retard qu'après, rattraper le retard nous coûte encore plus cher que les investissements qu'on a pu engager. C'est compliqué, nous sommes un petit Département, nous avons moins de population qu'ailleurs. Nous sommes enclavés et il faut que nous fassions plus d'efforts que certains pour maintenir nos populations, nos jeunes, faire venir des étudiants et avoir de nouvelles formations. Là, nous allons investir sur la santé, mais il y a d'autres territoires qui ne se préoccupent pas de tout cela parce qu'ils n'ont pas ces problèmes. Nous le faisons, nous avons cette capacité à être en proximité et ce n'est pas mal. Il me semble que nous votons tous les investissements, donc après, il faut bien assumer ces dépenses et heureusement que le Département du Cantal est là en soutien des territoires et des populations. Alors, nous avons voté des aides auprès des services à domicile, c'est du fonctionnement, mais n'empêche que cela réduit après notre capacité à faire des transferts vers la section d'investissement. Mais nous sommes bien contents de soutenir nos aides à domicile. Malheureusement, il faut que nous le fassions plus qu'ailleurs. Nous avons peut-être plus de besoins, nous avons une population vieillissante. Notre solidarité, c'est important et je pense qu'il faut être présents aujourd'hui. Nous pourrions être bien moins endettés, mais nous aurions des infrastructures dégradées. Peut-être que les investissements que nous avons faits, je pense que demain, cela nous coûtera peut-être moins cher de les avoir faits aujourd'hui que de les faire trop tard quand nous n'aurons plus de population et plus de jeunes. Effectivement, c'est une situation difficile où il faut être vigilant, nous en sommes tous conscients, nous ne rêvons pas, nous savons bien que nous avons une situation difficile. Nous le voyons, et les arbitrages que nous avons à faire, si nous avions plus d'argent, nous ferions beaucoup plus d'investissement. Ce que nous faisons n'est déjà pas mal, nous le faisons à la vitesse à laquelle nous pouvons dégager un certain nombre de financements. Je pense que les territoires sont attentifs à ce que nous faisons et les populations aussi. Je ne cache pas que cela peut être préoccupant, mais s'agissant du taux d'endettement par habitant, nous ne sommes pas nombreux, mais cela montre au moins que nous faisons des investissements sur le territoire au service des territoires et des populations.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour votre témoignage. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vais vous proposer de prendre acte en sachant que nous reviendrons bien évidemment sur les orientations et la gestion de la dette lors des orientations budgétaires et qui seront actées par le vote du BP. Je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Nous passons à l'avant dernier rapport le n° 29 présenté par Jean MAGE.

### **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

#### **M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Je crois que cette nouvelle nomenclature budgétaire supprime les comptes 16 et les comptes 66, ce qui fait que cela résoudra nos problèmes de dette. Cette boutade étant faite, cette nomenclature comptable M 57, j'ai envie de dire la énième parce que l'État a pris souvent l'habitude de modifier les nomenclatures comptables et à ce rythme, c'est peut-être même une manie, c'est la plus récente du secteur public. Elle a été instaurée en janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles. Ce qui fait que ce qui est bien pour les métropoles devient bien pour tout le monde parce que maintenant, toutes les catégories de Collectivités peuvent appliquer cette nouvelle nomenclature, les Régions, les Départements, les Etablissements publics de coopération intercommunale, les Communes et même les SDIS.

Tout cela est fait pour notre bien parce qu'on nous vend cette nouvelle nomenclature qui sera mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il y aura un plan comptable allégé. Il y aura un assouplissement des règles budgétaires et c'est vraiment une opportunité pour améliorer notre qualité comptable. Je vous ai dit que cela prendrait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, mais l'expérience montre que lorsqu'il y a ces changements de nomenclature, il vaut mieux être pilote, il vaut mieux être volontaire et essayer d'anticiper pour pouvoir appliquer cette réforme de manière plus efficace parce que les services fiscaux ont une plus grande disponibilité et cela permet d'étaler cela dans le temps et d'être vraiment opérationnel l'année où tout bascule.

Il vous est proposé d'anticiper cette réforme et d'appliquer cette nouvelle nomenclature comptable au 1<sup>er</sup> janvier de l'année prochaine. Cela concerne le budget principal, le budget de la Conférence des Financeurs, mais les budgets de la MDPH et de CIT basculeront aussi sur cet exercice 2023. Je ne vous cache pas que cette modification va entraîner un travail et une disponibilité des agents du service comptable parce qu'il y a tout un tas d'articles ou de chapitres qui vont être regroupés et le fait de la disparition de certains chapitres, de certains articles et du regroupement, va conduire à vous présenter un budget primitif l'année prochaine sans colonne BP-1. Seuls les chiffres de l'année 2023 apparaîtront, à moins que l'on puisse peut-être renseigner la colonne « total », mais je ne pense pas.

Lorsqu'on est volontaire pour anticiper, il faut avoir l'avis favorable du comptable public qui, bien évidemment, est joint en annexe à la délibération. C'est avec un grand plaisir qu'ils nous ont donné un avis favorable.

La délibération qui vous est proposée est d'approuver l'adoption de ce référentiel budgétaire à compter de l'exercice 2023. Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Nous devançons l'appel puisque c'était en 2024, mais dès 2023, nous y serons. Des abstentions ? Des oppositions ? C'est approuvé.

Il me revient de vous présenter le dernier rapport.

#### **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « diversification touristique des territoires de montagne » : approbation de la candidature et désignation du chef de file**

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

La Région lance un appel manifestation d'intérêt sur des stations 4 saisons. L'objectif est de favoriser l'intégration et la transition énergétique et écologique dans le développement touristique et d'assurer le développement pérenne des territoires de montagne et d'élargir la saison estivale avec une meilleure adaptation aux dérèglements climatiques, développer le tourisme sur les 4 saisons et renforcer les pôles bien évidemment.

Pour pouvoir répondre à cet appel à projets, il faut que le territoire dispose d'une station avec remontées mécaniques. Il est proposé que le Département puisse candidater, puisse piloter cet appel à projet avec les trois Communautés de communes concernées par le territoire : Hautes Terres Communauté ; Cère et Goul en Carladès ; Saint-Flour Communauté. Trois syndicats mixtes sont également concernés au niveau du périmètre : le Syndicat mixte du Puy Mary ; le Syndicat mixte Garabit-Grandval et le Syndicat mixte de développement touristique de l'Est cantalien. Et puis bien évidemment avec la SAEM du Lioran qui permet de candidater.

Au niveau régional, l'idée est de retenir une trentaine de sites au niveau de la Région. Ce rapport est là pour nous autoriser à candidater avec l'ensemble des territoires et structures précités. Monsieur FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Nous nous félicitons évidemment de ce genre d'action. A-t-on une idée du montant de l'enveloppe que la Région souhaite dédier à ce projet ?

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je ne l'ai pas en tête, mais je me renseignerai et je vous le dirai. D'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Cette session est levée.

**Fin de la séance à 17 h 26.**

Procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du Cantal du 30 septembre 2022 adopté par l'Assemblée départementale le 14 novembre 2022.

Le Président du Conseil départemental

Le Secrétaire de séance

  
Bruno FAURE

  
Jean-Yves BONY

